
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT DEUXIÈME ANNÉE
N° 6284
LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2018

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décisions d'estimer en justice **Page 2974 à 2982**

Arrêtés municipaux :

- Reconfiguration du marché de produits manufacturés Roger Salengro **Page 2982**

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents **Page 2983 à 2984**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2985 à 3030**

- Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels..... **Page 3031 à 3033**

- Centre Communal d'Action Sociale :

• Arrêtés individuels..... **Page 3033 à 3034**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 3034**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, per-

mis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 3034 à 3038**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme M.-M. A. contre le refus de sa demande de congés bonifiés du 27 février 2018 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n° 1802817-8 du 9 avril 2018 déposée par Mme M.-M. A.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme M.-M. A., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation du refus de sa demande de congés bonifiés du 27 février 2018.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 24 juillet 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Décision d'ester en justice - Appel en cause de la Ville de Lyon par M. M. D., expert judiciaire, dans le cadre du référé préventif initié par la SNCF Mobilités avant l'aménagement et l'extension de la gare Part-Dieu, sise 5 place Béraudier à Lyon 69003 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 6 juillet 2018 portant délégation de signature des décisions d'ester, des autorisations de défendre, des direx à expert et des écritures contentieuses à Mme Valérie Grillet-Carabajal en l'absence des adjoints délégués pour la période du 1^{er} août 2018 au 10 août 2018 inclus ,

Vu la requête n° 1804768 du 12 juin 2018 déposée par M. M. D., expert judiciaire.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. M. D., expert judiciaire, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'appel en cause de la Ville de Lyon dans le cadre du référé préventif initié par la SNCF Mobilités avant l'aménagement et l'extension de la gare Part-Dieu, sise 5 place Béraudier à Lyon 3^e (69003).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 10 août 2018

*Pour le Maire de Lyon,
Par délégation temporaire,
La Directrice des affaires juridiques,
Valérie GRILLET-CARABAJAL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la Sarl M. M. C. contre la décision du 1er mars 2018 interdisant l'accès au public à l'établissement B. M. M. sis 15 rue Casimir / 83 cours Charlemagne à Lyon 69002 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 6 juillet 2018 portant délégation de signature des décisions d'ester, des autorisations de défendre, des direx à expert et des écritures contentieuses à Mme Valérie Grillet-Carabajal en l'absence des Adjoint délégués pour la période du 1^{er} août 2018 au 10 août 2018 inclus ;

Vu la requête n° 1803128-7 du 7 août 2018 déposée par la Sarl M. M. C., représentée par Maître Sébastien Bracq, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Sarl M. M. C., représentée par Maître Sébastien Bracq, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du 1^{er} mars 2018 interdisant l'accès au public à l'établissement B. M. M. sis 15 rue Casimir / 83 cours Charlemagne à Lyon (69002),

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative,

- la condamnation de la Ville de Lyon aux dépens (timbre fiscal de 35 €, timbre de plaidoirie CNBF de 13 €, etc...) en application des dispositions de l'article R. 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 10 août 2018

*Pour le Maire de Lyon,
Par délégation temporaire,
La Directrice des affaires juridiques,
Valérie GRILLET-CARABAJAL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme C.V. contre le titre de recette n°7037 du 4 avril 2018 relatif à plusieurs documents non rendus à la bibliothèque du 7^{ème} arrondissement (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 6 juillet 2018 portant délégation de signature des décisions d'ester, des autorisations de défendre, des dires à expert et des écritures contentieuses à Mme Valérie Grillet-Carabajal en l'absence des Adjoint délégués pour la période du 1^{er} août 2018 au 10 août 2018 inclus,

Vu la requête n° 1804766-3 du 31 mai 2018 déposée par Mme C.V.,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme C.V., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation du titre de recette n°7037 du 4 avril 2018 relatif à plusieurs documents non rendus à la bibliothèque du 7^{ème} arrondissement de Lyon.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 10 août 2018

*Pour le Maire de Lyon,
Par délégation temporaire,
La Directrice des affaires juridiques,
Valérie GRILLET-CARABAJAL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de C.A.N.O.L contre le marché passé le 27 mars 2018 par la Ville de Lyon avec la société L.O.U. - L.R. pour l'achat de places de rugby (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 6 juillet 2018 portant délégation de signature des décisions d'ester, des autorisations de défendre, des dires à expert et des écritures contentieuses à Mme Valérie Grillet-Carabajal en l'absence des Adjoint délégués pour la période du 1^{er} août 2018 au 10 août 2018 inclus ;

Vu la requête n° 1804142-3 du 31 mai 2018 déposée par l'association C.A.N.O.L., représentée par Maître Julie Matricon, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'association C.A.N.O.L., représentée par Maître Julie Matricon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du marché passé le 27 mars 2018 par la Ville de Lyon avec la société L.O.U. - L.R. pour l'achat de places de rugby,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 10 août 2018

*Pour le Maire de Lyon,
Par délégation temporaire,
La Directrice des affaires juridiques,
Valérie GRILLET-CARABAJAL*

Décision d'ester en justice - Référé expertise de la S.F. BCL avant la construction d'un immeuble dans une dent creuse à usage d'hôtel sis 17 rue Casimir à Lyon (69002) (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 6 juillet 2018 portant délégation de signature des décisions d'ester, des autorisations de défendre, des dire à expert et des écritures contentieuses à Mme Valérie Grillet-Carabajal en l'absence des Adjoint délégués pour la période du 1er août 2018 au 10 août 2018 inclus ;

Vu l'assignation en référé délivrée le 1er août 2018 à la Ville de Lyon par la SCPT.B. et C.B. à la demande de la S.F. BCL, représentée par Maître Laurent Burgy, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la S.F. BCL, représentée par Maître Laurent Burgy, devant le tribunal de grande instance de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert avant la construction d'un immeuble dans une dent creuse à usage d'hôtel sis 17 rue Casimir à Lyon (69002).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 10 août 2018

*Pour le Maire de Lyon,
Par délégation temporaire,
La Directrice des affaires juridiques,
Valérie GRILLET-CARABAJAL*

Décision d'ester en justice - Appel des sociétés N.I. et autres contre l'ordonnance n° 1707405 du juge des référés du tribunal administratif de Lyon du 6 novembre 2017 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n° 17LY03953 du 22 novembre 2017 déposée par les sociétés N.I. et autres, représentées par Maître Antoine Tabouis, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par les sociétés N.I. et autres, devant la cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- la réformation de l'article 1er de l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Lyon n°1707405 du 6 novembre 2017,

- l'extension des opérations d'expertise à M. L. J. par l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Lyon n° 1705602 du 21 août 2017 aux sociétés F, F.E.I., L.P. et N.I. la réservation de la charge des frais et honoraires d'expertise.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 30 août 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. et Mme T.G. contre l'arrêté du 1er février 2018 du Maire de Lyon refusant le changement d'usage n°US 069 381 17 00259 d'un local d'habitation de 76 m² sis 5 rue Neuve à Lyon (69001) en location meublée de courte durée. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1805353-8 du 8 juin 2018 déposée par M. et Mme T.G., représentés par Maître Timothée Molierac, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. et Mme T.G, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du 1er février 2018 du Maire de Lyon refusant le changement d'usage n° US 069 381 17 00259 d'un local d'habitation de 76 m² sis 5 rue Neuve à Lyon (69001) en location meublée de courte durée ;

- l'autorisation de leur demande de changement d'usage n° US 069 381 17 00259 d'un local d'habitation de 76 m² sis 5 rue Neuve à Lyon (69001) en location meublée de courte durée ;

- l'autorisation de leur déclaration préalable n° DP 069 381 18 00032 relative au local d'habitation de 76 m² sis 5 rue Neuve à Lyon (69001) ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 5 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 3 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Appel de M. T.M. contre le jugement n° 1604707 du 24 mai 2018 rejetant sa demande tendant à l'annulation de la décision de refus de permis de construire pour l'aménagement de locaux commerciaux et la modification de façade d'un bâtiment sis 14 rue Crépet à Lyon (69007) (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 18LY2823 du 20 juillet 2018 déposée par M. T.M., représenté par Maître Jimmy Matras, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. T.M., représenté par Maître Jimmy Matras, devant la cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n° 1604707 du 24 mai 2018 rejetant sa demande tendant à l'annulation de la décision de refus de permis de construire pour l'aménagement de locaux commerciaux et la modification de façade d'un bâtiment sis 14 rue Crépet à Lyon (69007),

- à titre principal :

- l'annulation de l'arrêté du 28 avril 2016 portant refus de permis de construire,

- l'injonction à la Ville de Lyon de procéder à l'instruction du dossier de permis de construire de M. T.M. et de lui délivrer un arrêté de permis de construire dans le mois de la décision à intervenir sous astreinte de 100 € par jour de retard,

- à titre subsidiaire :

- l'annulation partielle de l'arrêté du 28 avril 2016 en ce qu'il porte refus de permis de construire s'agissant des aménagements intérieurs et des travaux de façade,

- l'injonction à la Ville de Lyon de procéder à l'instruction du dossier de permis de construire de M. T.M. et de lui délivrer un arrêté de permis de construire dans le mois de la décision à intervenir sous astreinte de 100 € par jour de retard,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 3 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. A.S. contre la décision n° US 069 386 18 00006 du 1er février 2018 refusant le changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée sis 115 rue Garibaldi à Lyon 69006 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1802766-2 du 5 avril 2018 déposée par M. A.S..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. A.S., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la décision n° US 069 386 18 00006 du 1er février 2018 refusant le changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée sis 115 rue Garibaldi à Lyon (69006).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. A.S. contre la décision n° DP 069 386 18 00024 du 21 février 2018 refusant le refus de changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier sis 115 rue Garibaldi à Lyon 69006 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1802765-2 du 5 avril 2018 déposée par M. A.S..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. A.S., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la décision n° DP 069 386 18 00024 du 21 février 2018 refusant le refus de changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier sis 115 rue Garibaldi à Lyon (69006).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme A.C-S-C. contre le permis de construire n° 069 387 17 00149 du 8 décembre 2017 autorisant la construction d'un immeuble de 32 logements avec la création de 32 aires de stationnement sis 6-8 avenue Jean François Raclet à Lyon 69007 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1804297-2 du 29 mai 2018 déposée par Mme A.C-S-C., représentée par Maître Benjamin Gaël, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme A.C-S-C., représentée par Maître Benjamin Gaël, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du permis de construire n° 069 387 17 00149 du 8 décembre 2017 autorisant la construction d'un immeuble de 32 logements avec la création de 32 aires de stationnement sis 6-8 avenue Jean François Raclet à Lyon (69007),

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. G.B. contre le permis de construire n° PC 069 383 17 00330 du 19 avril 2018 autorisant la démolition partielle et la construction de 3 bâtiments de 33 logements et de 40 aires de stationnement sis 81 rue du Dauphiné à Lyon 69003 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 805368-2 du 20 juin 2018 déposée par M. G.B., représenté par Maître Faiçal Lamamra, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. G.B., représenté par Maître Faiçal Lamamra, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté de permis de construire du 19 avril 2018 autorisant la démolition partielle et la construction de 3 bâtiments de 33 logements et de 40 aires de stationnement sis 81 rue du Dauphiné à Lyon (69003) ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. et Mme B.G. contre l'arrêté du 12 février 2018 rejetant le changement d'usage n° US 069 384 18 00026 d'un logement d'habitation sis 15 quai Joseph Gillet à Lyon 69004 en location meublée de courte durée. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1805515-8 du 24 juillet 2018 déposée par M. et Mme B.G..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. et Mme B.G., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 12 février 2018 rejetant le changement d'usage n° US 069 384 18 00026 d'un logement d'habitation sis 15 quai Joseph Gillet à Lyon (69004) en location meublée de courte durée,

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours de plein contentieux de la société M.M.C. aux fins d'indemnisation des préjudices subis du fait de l'interdiction d'accès au public de l'établissement M.M.C. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n° 1805024-7 du 6 juillet 2018 déposée par la société M.M.C., représentée par Maître Sébastien Bracq, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société M.M.C., représentée par Maître Sébastien Bracq, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision implicite par laquelle la Ville de Lyon a rejeté la réclamation indemnitaire de la société M.M.C.,
- la jonction de la demande avec la requête enregistrée sous le n° 1803128-7,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 38 949,46 €, outre intérêts au taux légal à compter du 6 mars 2019, les intérêts étant eux-mêmes capitalisés,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la société G. et de la société I. contre la convention de Projet Urbain Partenarial (« PUP ») signée et conclue le 18 septembre 2017 entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la société SAS SADLM. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1803259-2 du 4 mai 2018 déposée par la société G. et la société I., représentées par Maître Patrick E. Durand, Avocat au

Barreau de Paris.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société G. et la société I., représentées par Maître Patrick E. Durand, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la convention du Projet Urbain Partenarial (« PUP ») signée et conclue le 18 septembre 2017 entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la société SAS SADLM ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 05 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. L. C. contre la décision du 16 février 2018 rejetant la déclaration préalable n° 069 385 17 02696 de changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier sis 4 rue de la Baleine à Lyon 69005 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1802355-2 du 6 avril 2018 déposée par M. L. C., représenté par Maître César Engelmann, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. L. C., représenté par Maître César Engelmann, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de décision du 16 février 2018 rejetant la déclaration préalable n° 069 385 17 02696 de changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier sis 4 rue de la Baleine à Lyon (69005),

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 05 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. L. C. contre l'arrêté du 1er février 2018 refusant le changement d'usage local d'habitation de 90 m² sis 4 rue de la Baleine à Lyon 69005 en location meublée de courte durée. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1802197-2 du 28 mars 2018 déposée par M. L. C., représenté par Maître César Engelmann, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. L. C., représenté par Maître César Engelmann, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du 1^{er} février 2018 refusant le changement d'usage d'un local d'habitation de 90 m² sis 4 rue de la Baleine à Lyon (69005) en location meublée de courte durée ;

- l'annulation de la délibération du Conseil du Grand Lyon en date du 20 décembre 2017 ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 05 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Référé expertise de la SCCV L.S.M. 7 en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier de 8 logements en R+5 et une maison en R+1 sur un terrain sis 5-7 rue Saint-Mathieu à Lyon 69008. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu l'assignation délivrée le 7 septembre 2018 à la Ville de Lyon par la Selarl Di Fazio-Decotte-Deroo-Delarue, Huissiers, à la demande de la SCCV L.S.M. 7, représentée par Maître Stéphane Bonnet, avocat, de la Selarl Lega-Cité.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la SCCV L.S.M. 7, représentée par Maître Stéphane Bonnet, Avocat, devant le tribunal de grande instance de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert avant réalisation d'un ensemble immobilier de 8 logements en R+5 et une maison en R+1 sur un terrain sis 5-7 rue Saint-Mathieu à Lyon (69008).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 19 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Appel de M. L.F. contre le jugement n°1609214 du 24 mai 2018 rejetant la demande d'annulation de la délibération n° 2016/2329 du 26 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a décidé de céder l'ancien collège de Serin sis 2 place de Serin à Lyon 69004. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n° 18LY02795 du 26 juillet 2018 déposée par M. L. F., représenté par Maître Sébastien Bourillon, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. L.F., représenté par Maître Sébastien Bourillon, devant la cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n° 1609214 du 24 mai 2018 rejetant la demande d'annulation de la délibération n° 2016/2329 du 26 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a décidé de céder l'ancien collège de Serin sis 2 place de Serin à Lyon (69004),

- l'annulation de la délibération du 26 septembre 2016,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1800 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative au titre des frais irrépétibles de première instance,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1800 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative au titre des frais irrépétibles d'appel.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 19 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation des sociétés G. et I. contre l'arrêté du 5 décembre 2017 portant permis de construire n°069 387 17 00066 délivré à la société « G.P. » en vue de la construction d'un bâtiment de bureaux et commerces situé 137 rue de Gerland à Lyon (69007), et contre les décisions du 19 avril 2018 et du 3 mai 2018 de rejet de deux recours gracieux. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1804936-2 du 18 juin 2018 déposée par les sociétés G. et I. représentées par Maître Patrick E. Durand, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par les sociétés G. et I. représentées par Maître Patrick E. Durand, avocat, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du permis de construire n° 069 387 17 00066 délivré le 5 décembre 2017 en vue de la construction d'un bâtiment de bureaux et commerces situé 137 rue de Gerland à Lyon (69007), ensemble des décisions des 19 avril 2018 et 3 mai 2018 de rejet de deux recours gracieux ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 20 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la société HNS I. contre l'arrêté du 20 février 2018 du Maire de Lyon s'opposant à la déclaration préalable de travaux n° DP 069 385 17 02690 en vue du changement de destination d'un local d'habitation en location meublée de courte durée situé 26 rue du Doyenné, ensemble de la décision sur recours gracieux du Maire du 14 juin 2018. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n° 1806059-8 du 3 août 2018 déposée par la société HNS I., représentée par Maître Alban Severac, avocat, de la Selarl Bravard Avocat.

Décide :

Article Premier. - Ou'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société HNS I., représentée par Maître Alban Severac, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 20 décembre 2017 ;
- l'annulation de la décision du Maire de Lyon du refus de changement d'usage n° US 069 385 17 00276 en date du 1er février 2018 ;
- l'annulation de la décision du Maire de Lyon à la déclaration préalable de travaux n° DP 069 385 17 02690 en date du 20 février 2018, ensemble la décision du 14 juin 2018 ;
- la condamnation solidaire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon au paiement d'une somme de 1 800 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 20 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la société R.J. contre l'arrêté du 19 juin 2018 portant refus de la déclaration préalable n°069 386 18 00596 relative au ravalement du mur pignon de la copropriété pour la pose d'une isolation, sur le terrain sis 39 rue Félix Jacquier à Lyon 69006. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1805289-2 du 9 juillet 2018 déposée par la société R.J..

Décide :

Article Premier. - Ou'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société R.J., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 19 juin 2018 portant refus de la déclaration préalable n°069 386 18 00596.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 20 septembre 2018.

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Michel LE FAOU*

Reconfiguration du marché de produits manufacturés Roger Salengro (Direction Economie Commerce Artisanat - Service Commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement général des marchés,

Vu la demande du « collectif des commerçants manufacturés de la rue Roger Salengro » du 27 juin 2016 souhaitant un agrandissement des limites du marché,

Vu la réunion de la commission locale du marché de produits manufacturés Roger Salengro en date du 8 mars 2018,

Vu la distribution générale des places aux abonnés du marché de produits manufacturés Roger Salengro en date du 4 juillet 2018,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques, et afin d'assurer une meilleure gestion du domaine public, il convient de reconfigurer le marché de produits manufacturés Roger Salengro,

Arrête :

Article Premier. - A compter du 1er octobre 2018, les commerçants du marché de produits manufacturés Roger Salengro s'installeront tous les mercredis entre 6 heures et 13 heures :

- sur le terre-plein derrière le stationnement des taxis entre la rue du 24 mars 1852, la place de Paris et la rue de la Claire,
- rue Roger Salengro côté impair entre la rue de la Claire et jusqu'au n° 3 de la rue Roger Salengro.

Les emplacements rue Laporte sont supprimés.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 12 septembre 2018

L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
 Fouziya BOUZERDA

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34837	Stationnement réservé rue Marius Berliet Lyon 8ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé rue Marius Berliet (8) sur l'angle Sud-Ouest du parking situé au Nord du n° 33, sur un emplacement en talon, largeur 3,30 m. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/07/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34921	Abrogation de circulation quai Joseph Gillet Lyon 4ème (circulation)	Considérant la suppression de la contre-allée Est dans le cadre de travaux de réaménagement du quai, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP10120 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34920	Abrogation de circulation rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème (circulation)	Considérant que la voie est déjà classée en zone 30, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP08109 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34922	Abrogation de circulation rue Garibaldi Lyon 6ème (circulation)	Considérant la phase 1 du réaménagement de la rue Garibaldi (6), il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2012RP28121 du 19/10/2012 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34923	Limitation de vitesse rue Garibaldi Lyon 6ème (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h rue Garibaldi, de la rue de Sèze jusqu'à la rue Louis Blanc sur la contre-allée Est et rue Garibaldi (6) de la rue Vauban (6) jusqu'à la rue Cuvier (6) sur la contre-allée Ouest.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34908	Abrogation de circulation rue Pierre Dupont Lyon 1er (circulation)	Considérant que la voie est déjà classée en zone 30, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP00329 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34909	Abrogation de circulation impasse des Chartreux Lyon 1er (circulation)	Considérant que la voie est déjà classée en zone 30, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP00392 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34910	Abrogation de circulation rue Pizay Lyon 1er (circulation)	Considérant que la voie est déjà classée en zone 30, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP02163 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34911	Abrogation de circulation montée des Carmélites Lyon 1er (circulation)	Considérant que la voie est déjà classée en zone 30, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP06408 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34912	Abrogation de circulation rue des Fantasques Lyon 1er (circulation)	Considérant que la voie est déjà classée en zone 30, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP08065 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34913	Abrogation de circulation rue Pierre Dupont Lyon 1er (circulation)	Considérant que la voie est déjà classée en zone 30, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP09807 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	19/09/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34987	Abrogation de stationnement réservé rue Chazière Lyon 4ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans le projet de réaménagement de la rue Chazière (4), l'arrêté 2018RP34700 du 03/07/2018 portant sur la mesure stationnement réservé est abrogé.	21/09/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34988	Stationnement réservé rue Chazière Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au 30 rue Chazière (4) sur le côté Nord-Est, au Sud-Est du passage piétons implanté en face de l'entrée du Parc de la Cerisaie. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/09/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34989	Abrogation de stationnement place Tobie Robatel Lyon 1er (stationnement)	Considérant les modifications apportées à la desserte en transports de fonds de l'établissement de la Poste, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement, est abrogé l'arrêté 2012RP27912 du 23 août 2012 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	21/09/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34978	Interdiction d'arrêt rue Jeanne Hachette Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits du lundi au vendredi de 7H 30 à 18H 00 rue Jeanne Hachette (3) côté Est, au Nord du n° 42, sur un emplacement de 20 m. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules affectés à des services routiers occasionnels de transports de voyageurs (autocars scolaires). Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/09/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11248	Entreprise Ray	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Belfort	trottoir Est entre la rue Gigodot et le n° 22	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, entre le n° 22 et la rue Gigodot	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11249	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Dauphiné	entre la rue Saint Philippe et la rue Roger Bréchan	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre les n° 21 et 27	
					des deux côtés, entre les n° 26 et 32	
11250	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Omer Louis	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018
11251	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Chazière	du carrefour avec la rue Jacques Louis Hénon	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	entre le n° 122 et la rue Chazière	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
				Rue Chazière	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Chardonnet et la rue Jacques Louis Hénon	
11252	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Somlec chargée de l'exécution des travaux	Avenue René Cassin	trottoir Est, au droit du n° 55	Le jeudi 20 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au Sud du n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 50 m au Sud du n° 55	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11253	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
11254	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 10 m en face du n° 10	Le mardi 25 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
11255	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement HTA	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest du boulevard des Canuts	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
				Rue Deleuvre	côté pair, en face du n° 75, sur 20 m de part et d'autre	
				Rue Clos Savaron	côté impair, sur 20 m à l'Est de la rue Deleuvre	
				Rue Pétrus Sarnardier	stationnement en épi, sur 20 m au droit du transformateur EDF, situé au droit du «collège-lycée Saint-Exupéry»	
11256	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gilibert	trottoir impair, entre le n° 7 et le n° 13	Les mercredi 26 septembre 2018 et jeudi 27 septembre 2018, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 7 et le n° 15	
11257	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue des Bons Enfants	entre la rue Victor Lagrange et la rue Galland	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Victor Lagrange et la rue Galland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11258	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 5 m entre le n° 19 et le cours Lafayette	A partir du vendredi 21 septembre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11259	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m entre le n° 25 et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au dimanche 7 octobre 2018
11260	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Faidherbe	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11261	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Forces	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
11262	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri Gorjus	côté pair entre les n° 48-50 et la rue Clos Savaron	Le lundi 24 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair, entre les n° 48-50 et la rue Clos Savaron	
11263	La Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	entre le n° 2 et le n° 4	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
11264	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	sur 25 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
11265	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	sur 20 m, au droit du n° 70	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11266	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Leclerc	contre-allée Est, entre le n° 11 et la rue Victor Lagrange	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le tourne à gauche sera interdit			A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			les véhicules de chantier devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			contre-allée Est, au débouché sur l'avenue Leclerc
11267	Entreprise Eif-fage.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Grange	sur 20 m au droit du n° 44	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au samedi 29 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11268	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir impair (Est) entre le n° 125 et la rue Bossuet	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	entre le n° 12 et la rue Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 123	
				Rue Bossuet	entre le n° 12 et la rue Vendôme	
11269	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	entre les n° 83 et 85	A partir du mercredi 26 septembre 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 12h
11270	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	sur 20 m au droit du n° 332	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, sur 20 m au droit du n° 332

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11271	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	au droit du n° 153	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 8h à 17h
11272	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Effort	entre le n° 60 et la rue Challemel Lacour	Le lundi 1 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11273	Entreprise Service Découpe Diamant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
11274	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 76-78	Le jeudi 27 septembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 18	
				Rue de Créqui	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 76-78	
11275	Monsieur Olivier Courtois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 20 m entre la rue Jean-Jacques de Boissieu et le n° 1	Le vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 19h
11276	Entreprise Travaux Gros Œuvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Moselle	trottoir Ouest sur 35 m au Nord de l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au dimanche 2 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Paul Santy et le n° 53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Paul Santy et le n° 53	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11277	Entreprise Bonfond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le jeudi 27 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11278	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Colombier	entre le n° 26 et la rue Père Chevrier	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et la rue Père Chevrier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11279	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte-matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	trottoir Ouest, entre le cours Vitton et la rue de Sèze	Le lundi 24 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		voie Ouest, entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
11280	Entreprise Jean Mallet Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Kruger	côté pair, sur 20 m au droit du n° 30	A partir du vendredi 5 octobre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018
11281	Entreprise Eiffage Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Inkermann	des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et la rue de la Viabert	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la commune de Villeurbanne et la rue de la Viabert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et la rue de la Viabert	
11282	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Petites Soeurs	sur 30 m , au droit du n° 1	Le mardi 25 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Etienne Richerand et la rue Gandolière	Le mardi 25 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mardi 25 septembre 2018
11283	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit de la partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le jeudi 20 septembre 2018, de 15h à 20h
11284	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Bonhomme	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018
11285	L'Office des sports de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Open Sport Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean Jaurès	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	A partir du jeudi 20 septembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 24 septembre 2018, 16h
				Rue Jean Pierre Chevrot		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11286	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide de cordiste	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté pair, au droit du n° 28	Les jeudi 20 septembre 2018 et vendredi 21 septembre 2018
11287	La Mairie de Lyon et de Télé Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la retransmission du Conseil municipal	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le lundi 24 septembre 2018, de 7h à 23h
11288	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil municipal	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Place de la Comédie		Le lundi 24 septembre 2018
11289	Entreprises Eurovia et Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (grenailage d'enrobés)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Cuvier	entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018, de 8h à 18h
				Rue Bossuet	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Ney	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cuvier	entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux	
				Rue Professeur Weill	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs	
11290	Entreprise Go Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vauban	entre la rue Barrier et le n° 94	Le mercredi 26 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Barrier et le n° 94	Le mercredi 26 septembre 2018
11291	La Mairie du 6 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	côté impair, sur 20 m en face du n° 90	Le vendredi 19 octobre 2018, de 7h à 12h
						Le lundi 1 octobre 2018, de 7h à 12h
11292	L'Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de communication	la pose de conteneurs sera autorisée	Quai de Serbie	sur le trottoir, au droit de la place Maréchal Lyautey	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 22 octobre 2018
				Place des Jacobins		A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 22 octobre 2018
				Rue de la République	sur le trottoir, au droit de la place de la Bourse	
				Quai Claude Bernard	sur le trottoir à l'angle du pont de la Guillotière	
				Cours Charlemagne	au droit de la darse nautique	
				Avenue Jean Jaurès	sur le terre-plein situé à l'angle de la rue d'Anvers	
Rue de l'Université	sur le trottoir à l'angle de la rue de Marseille					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11293	La Ville de Lyon - Service presse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une conférence de presse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	sur l'aire de livraison située au droit du n° 14	Le mercredi 26 septembre 2018, de 6h à 14h
11294	Association Les Dragons de Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules sera interdite	Place François Bertras		Le dimanche 30 septembre 2018, de 7h à 19h
				Rue du Doyenné	entre la rue Ferrachat et la place François Bertras	
				Rue Monseigneur Lavarenne		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place François Bertras		A partir du samedi 29 septembre 2018, 20h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 20h
				Rue Saint Georges	au droit de la partie comprise entre le n° 86 et le n° 88	A partir du samedi 29 septembre 2018, 16h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 22h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Monseigneur Lavarenne		A partir du samedi 29 septembre 2018, 20h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 20h			
l'organisation d'un vide-greniers sera autorisée	Place Benoit Crépu		Le dimanche 30 septembre 2018, de 6h à 20h			
	Place Bâtonnier Valensio					
	Rue Monseigneur Lavarenne					
	Place François Bertras					
11295	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 49	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11296	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11298	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m, face au n° 90	Les lundi 1 octobre 2018 et jeudi 11 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m face au n° 90	Les lundi 1 octobre 2018 et jeudi 11 octobre 2018
11299	Entreprise La Sas Studio 52	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée d'inauguration du Azar Club	des installations seront autorisées	Quai Rambaud	sur l'esplanade située au Nord du bâtiment n° 52	A partir du mardi 25 septembre 2018, 15h, jusqu'au mercredi 26 septembre 2018, 10h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11300	Association de gestion du centre Social Bonnefoi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Rentrée	des installations seront autorisées	Place Djebraïl Bahadourian		Le mercredi 26 septembre 2018, de 12h à 20h
11301	Groupe Ayming	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Ayming Run	l'accès, la circulation et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés	Place Jean Monnet		Le jeudi 27 septembre 2018, de 11h à 15h30
11302	Centre Social et Culturel Pierrette Augier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de quartier de Gorge de Loup	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Zay	entre la rue Louis Loucheur et l'avenue Joannès Masset	Le jeudi 27 septembre 2018, de 16h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Louis Loucheur et l'avenue Joannès Masset	Le jeudi 27 septembre 2018, de 12h à 21h
11303	Entreprise Laurent Brenot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Montée Nicolas de Lange	sur le trottoir situé au droit du n° 7	A partir du lundi 1 octobre 2018, 7h30, jusqu'au jeudi 1 novembre 2018, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 15 m au droit du n° 7	
11304	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Joseph Serlin	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	entre la rue de la République et la rue du Garet	
				Rue du Garet	entre la rue Pizay et la rue Joseph Serlin	
11305	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Adolphe Max	entre le quai Romain Rolland et la place Commette	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements de stationnement situés entre le quai Romain Rolland et la place Commette	
11306	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté impair, en face du bâtiment situé au n° 38	Le mardi 2 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
11307	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Antoinette	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 13	Le mardi 2 octobre 2018, de 13h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 13	
11308	L'Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une captation	l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés EJ 620 XA et CQ 289 FY seront autorisés	Place Louis Pradel	contre-allée le long de l'Opéra	A partir du mercredi 19 septembre 2018, 8h, jusqu'au samedi 22 septembre 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11309	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Charcot	par tronçons successifs de 10 m au droit des points lumineux d'éclairage public	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11310	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Viviani	traversée Est, au débouché sur l'avenue Francis de Pressensé	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de Pressensé	sens Sud / Nord, sur 30 m au Nord de l'avenue Viviani	
				Avenue Viviani	sens Est / Ouest, entre la rue Berty Albrecht et l'avenue Francis de Pressensé	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de Pressensé	sens Sud / Nord, sur 30 m au Nord de l'avenue Viviani	
Avenue Viviani	sens Est / Ouest, entre la rue Berty Albrecht et l'avenue Francis de Pressensé					
11311	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Marietton		A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le cheminement piétons sera géré par du personnel de l'entreprise			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11312	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Imbert Colomès	sur le trottoir situé en face du n° 11 bis, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 21 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m en face du n° 11 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit du n° 11 bis	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11313	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Imbert Colomès	au droit des n° 11 à 13	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 11 à 13	
11314	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 15 m au droit du n° 18, zone de desserte comprise	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
11315	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plâtre	sur 15 m au droit du n° 8	Le lundi 24 septembre 2018, de 13h à 17h
11316	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de changement de vitrage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Rambaud	côté Saône sur 30 m au droit du bâtiment de GI Events, situé au n° 57	Le samedi 22 septembre 2018, de 7h à 12h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
11317	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	sur 20 m, au droit du n° 70	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 70	
11318	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
11319	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 47	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au samedi 29 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11320	Monsieur Yvon Buisson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte-matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 80	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 19h
				Rue Bugeaud	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 112	Le lundi 24 septembre 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11321	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de travaux du tramway T6	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de chantier au droit des travaux	Rue Henri Barbusse	trottoir Nord entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Ouest entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11322	Groupement d'entreprises Ejl / Defilippis/ Maia / Coiro / Etf et Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de la plateforme tramway dans le cadre des travaux T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Avenue Général Frère	sur le carrefour avec le boulevard Edmond Michelet et Pierre Verger (fonctionnement des feux sur 3 phases)	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 10 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec le boulevard Edmond Michelet et Pierre Verger	
11323	Entreprises Rugo Tech / Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenailage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Etats Unis	chaussée Sud, chaussée Nord, entre l'avenue Viviani et la rue Villon	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11324	Association Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Meet et Match	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette	A partir du jeudi 27 septembre 2018, 8h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 19h
11325	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claude Farrère	au débouché sur le boulevard Pinel	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
				Rue Paul Bourde		
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès véhicules de la collecte des ordures ménagères	Rue Claude Farrère	des 2 côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
				Rue Paul Bourde		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Farrère	au débouché sur la rue Pascal	
				Rue Paul Bourde		
les véhicules circulant dans le sens Est /Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Claude Farrère					
les véhicules circulant dans le sens Est /Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Paul Bourde					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11326	Entreprise Société Etai - Infopro Digital	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du salon Patrimonia	l'installation d'une tente 20 x 20 sera autorisée	Esplanade Raymond Barre		A partir du lundi 24 septembre 2018, 9h, jusqu'au samedi 29 septembre 2018, 21h30
11327	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Viviani	chaussée Nord, entre la rue Berty Albrecht et l'avenue Francis de Pressensé (un double sens sera matérialisé et organisé par l'entreprise Sogea sur la chaussée Sud après obtention de l'autorisation de la commune de Vénissieux)	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Berty Albrecht et l'avenue Francis de Pressensé	
			les véhicules circulant au débouché du parking devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché du parking situé à l'intersection de l'avenue Viviani et de l'avenue Francis de Pressensé (côté Ouest)	
11328	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite sauf aux riverains	Rue Pauline Kergomard		A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée	
11329	Compagnie Balises-théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de communication «Compagnie Balises-théâtre»	l'accès, la circulation et le stationnement d'un camping-car de la compagnie Balises et d'une 4L seront autorisés	Place de la République	au Nord Ouest de la place	A partir du jeudi 27 septembre 2018, 7h, jusqu'au samedi 29 septembre 2018, 22h
11330	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux dans le cadre des travaux du chauffage urbain	une emprise de chantier sera matérialisée par des barrières Heras sur trottoir	Mail de Fontenay	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de l'avenue Debourg (un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit de l'emprise de chantier)	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11331	Entreprise de Production Bizibi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Boulevard des Belges	au droit de la partie comprise entre le n° 47 et le n° 49	Le lundi 24 septembre 2018, de 12h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	côté impair du cours Vitton au n° 83	A partir du lundi 24 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 20h
				Rue Tête d'Or	côté impair, de la rue Jacques de Boissieu au boulevard des Belges	Le lundi 24 septembre 2018, de 8h à 23h
				Boulevard des Belges	côté pair, de la rue Tête d'Or à la rue Jacques Moyron	
				Cours Vitton	côté pair, sur les emplacements en épi le long de la place Kléber, de la rue Boileau au n° 56	A partir du lundi 24 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 20h
				Boulevard des Belges	au droit de la partie comprise entre le n° 47 et le n° 49	Le lundi 24 septembre 2018, de 8h à 23h
				Rue Bossuet	des 2 côtés, entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	A partir du lundi 24 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 20h
l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Kléber	partie Sud / Est	A partir du lundi 24 septembre 2018, 20h			
11332	Etablissements l'Encart Alter Ego Musics et Globo de Laetizia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement «Anniversaires 5,10,15 ans»	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plat	entre la rue Tony Tollet et la rue Antoine de Saint-Exupéry	A partir du vendredi 28 septembre 2018, 18h, jusqu'au samedi 29 septembre 2018, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 28 septembre 2018, 12h, jusqu'au samedi 29 septembre 2018, 1h
11333	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 50 m au droit du n° 3	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11334	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	côté impair sur 15 m au droit du n° 23	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
11335	Entreprise Atsen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Desaix	sur 30 m au droit du n° 17	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11336	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue de Bonnel	voie d'accès au centre commercial sous la trémie	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
11337	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Félix Faure	entre la rue Général Mouton Duvernet et la rue Jeanne Hachette	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11338	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de SFR	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue de la Villette	trottoir Ouest entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
				Cours Lafayette	trottoir Sud sur 60 m à l'Ouest de la rue de la Villette	
				Rue de Bonnel	trottoir Nord sur 60 m à l'Ouest de la rue de la Villette	
11339	Entreprise Renofors	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, au droit du n° 53	Le lundi 24 septembre 2018
11340	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Sylvain Simondan	entre le n° 14 et le n° 19	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11341	Entreprise Acbj Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Julien	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018
11342	Monsieur Roland Boiteux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 83	Le lundi 1 octobre 2018, de 7h à 19h
11343	Entreprise Floriot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur la ligne électrique provisoire	la circulation des piétons sera interdite	Route de Genas	trottoir pair, sur 15 m en face du n° 81	Le mercredi 26 septembre 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m en face du n° 81	
11344	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le mercredi 26 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11345	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de communication	l'installation d'un panneau d'information sera autorisée	Rue des Aqueducs	sur le trottoir, au droit du n° 7	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au lundi 27 mai 2019
11346	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 103	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 19h
11347	Entreprise Creb Construction Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 10 m au droit du n° 42	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
11348	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole MPA	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Part Dieu	sur 20 m au droit du n° 67	Le vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest / Est entre la rue de Vendôme et la rue de Créqui	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 67	Le vendredi 28 septembre 2018
11349	Association Handicap International	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 24 ^{ème} pyramide de chaussures	des installations seront autorisées ainsi que l'accès et le stationnement d'un camion frigorifique	Place Bellecour		A partir du mercredi 26 septembre 2018, 7h, jusqu'au lundi 1 octobre 2018, 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, côté Est sur 50 m en continu	
			une parade d'artistes de rue, de musiciens et de bénévoles de l'association sera autorisée	Rue de la République	de la rue Grenette à la place Bellecour	Le samedi 29 septembre 2018, de 14h à 15h
11350	Etablissement L'Auberge participative	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un videgreniers solidaire	l'installation de stands sera autorisée	Quai Arloing	sur la promenade, en face du n° 32 sur le bas-port, en face du n° 32	Le dimanche 30 septembre 2018, de 8h à 22h
11351	La Scop Sarl De l'autre côté de la rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Région' Ale	des animations seront autorisées	Cours de la Liberté	au droit des n° 73 et 75	Les vendredi 28 septembre 2018 et samedi 29 septembre 2018, de 17h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 2 emplacements, au droit du n° 73	A partir du vendredi 28 septembre 2018, 11h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 14h
11352	Entreprise Jocade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Sherlock Holmes dans la Ville	des installations seront autorisées	Place Gabriel Rambaud	partie Sud	Le dimanche 30 septembre 2018, de 8h30 à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 1 emplacement en épi, en face du n° 23	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11353	Association Acor Hugo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la grande braderie Victor Hugo	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Victor Hugo		Les vendredi 28 septembre 2018 et samedi 29 septembre 2018, de 10h à 19h
			l'accès et le stationnement de trois foodtrucks seront autorisés		au droit du n° 19	Les vendredi 28 septembre 2018 et samedi 29 septembre 2018, de 11h à 19h
					au droit du n° 53	
			un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé		au droit du n° 1	Les vendredi 28 septembre 2018 et samedi 29 septembre 2018, de 10h à 19h
11354	Collectif Kargo Kulte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement The Distinguished Gentleman's Ride	un rassemblement de moto sera autorisé	Place Général Brosset		Le dimanche 30 septembre 2018, de 10h à 12h
11355	Association Lalouma	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Solaires Les Pentes	des installations seront autorisées	Esplanade de la Grande Côte		Le samedi 29 septembre 2018, de 14h à 23h
11356	Entreprise Jd Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'ouverture du magasin	des animations sportives seront autorisées	Rue de la République	au droit du n° 62	Le samedi 29 septembre 2018, de 11h à 20h
11357	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	côté Nord sur 15 m au droit de la barrière d'accès pour les véhicules du marché, le 3ème mercredi de chaque mois	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 12h à 21h
11358	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée	Place Djebraïl Bahadourian	partie Nord de la place, le long du groupe scolaire Painlevé, le 1er samedi de chaque mois	A partir du samedi 6 octobre 2018 jusqu'au samedi 1 juin 2019, de 8h à 17h
11359	La Chambre des Métiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opération de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m entre le n° 4 et l'avenue Maréchal Foch	Le dimanche 23 septembre 2018, de 7h à 19h
11360	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Bir Hakeim	trottoir Est, entre le n° 2 et l'avenue Félix Faure	Le lundi 24 septembre 2018, de 8h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Julien Duvivier et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n° 2 et l'avenue Félix Faure	Le lundi 24 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Julien Duvivier	Le lundi 24 septembre 2018, de 8h30 à 17h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11361	Entreprise Har-rault Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de dalle béton	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Boissac	entre la rue Sala et la place Bellecour	Le lundi 24 septembre 2018, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la place Bellecour	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
11362	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bir Hakeim	sur 10 m, au droit de la façade située au n°1	Le lundi 24 septembre 2018
11363	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Tavernier	entre la rue Professeur Leriche et la rue Berty Albrecht	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec la rue Berty Albrecht	
					entre la rue Professeur Leriche et la rue Berty Albrecht	
11364	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Delandine	entre la rue Ravat et la rue Marc Antoine Petit	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
				Rue Ravat	entre la rue Delandine et la rue Smith	
				Rue Quivogne	entre la rue Ravat et la rue Marc Antoine Petit	
				Rue Smith		
			la circulation des véhicules sera interdite rue par rue à l'avancement du chantier	Rue Quivogne	entre la rue Ravat et la rue Marc Antoine Petit	
				Rue Delandine	entre la rue Ravat et la rue Smith	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ravat	entre la rue Delandine et la rue Smith	
				Rue Smith	entre la rue Ravat et la rue Marc Antoine Petit	
				Rue Delandine	des deux côtés, entre la rue Ravat et la rue Marc Antoine Petit	
				Rue Ravat	côté impair, sur 20 au droit du n° 61	
				Rue Ravat	des deux côtés, entre la rue Delandine et la rue Smith	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11365	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Vercors	entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9	A partir du vendredi 21 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Est, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Marcel Mérieux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9	
11366	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20, m au droit du n° 78	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018, de 22h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 78	
11367	Entreprise Citeos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans le carrefour suivant	Rue de Saint Cyr	rue de Saint Cyr /rue Joannès Carret / rue Emile Duport	Le lundi 24 septembre 2018, de 9h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11368	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Jaurès	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 204	Le lundi 24 septembre 2018, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 204	Le lundi 24 septembre 2018
11369	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte-matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérées	Rue Barrême	côté impair (Nord) partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande-Bretagne	Le mardi 25 septembre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord) partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande-Bretagne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11370	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Inkermann	côté pair (Ouest) partie comprise entre la rue Germain et le n° 84	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
				Rue Germain	côté pair (Sud) partie comprise entre la rue Sainte Geneviève et la rue Germain	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Geneviève	côté impair (Est) partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	
				Rue d'Inkermann	côté pair (Ouest) partie comprise entre la rue Germain et le n° 84	
				Rue Germain	côté (Sud) partie comprise entre la rue Sainte Geneviève et la rue Germain	
11371	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 15 m au droit du n° 18	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
11372	Entreprise Laquet Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	l'accès des véhicules de chantier sera géré par un homme trafic	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud, sur 15 m à l'Est de l'entrée du Parc de Gerland	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
11373	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Premier Film	trottoir Nord, entre le n° 25 et la contre-allée Ouest de la place Ambroise Courtois	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 25 et la contre-allée Ouest de la place Ambroise Courtois	
11374	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de signalisation temporaire pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Champvert	côté «Ouest», entre les points lumineux d'éclairage public n° 141004 et 141006	Le mardi 25 septembre 2018, de 7h à 19h
					sur le trottoir situé au droit de la contre-allée et de l'accès piétons aux n° 173 avenue Barthélemy Buyer	
					sur la contre-allée située entre la voie verte et l'entrée charretière des n° 46 à 68	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11375	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un camion nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	côté Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
			le stationnement d'un véhicule nacelle du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 40 m au droit du n° 198	
					Rue Clément Marot	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 198
						trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès
11376	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Morat	trottoir Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	Le lundi 24 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11377	Entreprise Barato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Poudrière	sur 5 m, sur la chaussée située au droit du n° 2 cours Général Giraud, lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 7h à 19h
			la pose de la benne du demandeur sera autorisée		sur 5 m, sur la chaussée située au droit du n° 2 cours Général Giraud	
11378	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Cazeneuve	côté pair, entre le n° 20 et le boulevard des Etats Unis	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11379	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux GRDF	la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdite	Rue du Bon Pasteur	entre la montée des Carmélites et la montée du Lieutenant Allouche	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au lundi 1 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la montée du Lieutenant Allouche et la rue Jean Baptiste Say	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 24 et la rue Jean Baptiste Say	
11380	Entreprise Ad 1	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	la circulation des piétons sera gérée par un homme trafic lors des manutentions de travaux	Rue Hugues Guérin	au droit de l'accès au chantier	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 24 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 5 et sur 15 m au Sud du n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11381	Entreprise Tj Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 8h à 17h
11382	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	au droit du n° 35	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 35	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
11383	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour les véhicules poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	côté pair, sur 30 m à partir d'un point situé à 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
11384	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Pavillons	sur 10 m au droit du n° 30	Les mercredi 26 septembre 2018 et jeudi 27 septembre 2018
				Rue Marcel Mérieux	côté pair, sur 10 m au droit du n° 254 sur 10 m en face des n° 249 et n° 251	
11385	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'une vanne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté pair, entre le n° 56 et n° 58	Le mercredi 26 septembre 2018
11386	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de hotte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	côté impair, sur 10 m au droit du n° 33	Le lundi 24 septembre 2018, de 13h à 19h
11387	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Leriche	sens Ouest/Est, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Professeur Tavernier	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Tavernier et le boulevard des Etats Unis	
11388	Entreprises Colas / Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du parc archéologique de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur l'intégralité du côté "Ouest" du parking situé en face des n° 20 et 20 B	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
11389	Entreprise Bouanich Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commarmot		A partir du samedi 22 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée, pour des travaux au 2 rue Commarmot	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11390	Entreprise Samsic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Avenue Tony Garnier	contre-allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite, sauf les samedi 29/09/2018 et dimanche 30/09/2018			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier sauf les samedi 29/09/2018 et dimanche 30/09/2018			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
11391	La Région Auvergne-Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement au Musée des tissus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	côté pair	Le lundi 1 octobre 2018, de 10h à 18h
11392	La Ville de Lyon - Service des sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Genton	côté impair, entre le n° 1 et n° 3	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
11393	Association La Biennale de la danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle au Musée Guimet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Morellet		Le mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 20h
11394	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Bertly Albrecht	sur 30 m au Sud de la rue Tavernier	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					sur le carrefour avec la rue Professeur Tavernier	
					des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Tavernier	
11395	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté impair, sur 6 m au droit du n° 131	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11396	L'établissement l'Arsenic et l'entreprise Bymycar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 20 m, au droit du n° 132	Le mercredi 3 octobre 2018, de 9h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11397	Entreprise Crp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté impair, sur 8 m au droit du n° 35	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11398	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 6 m au droit du n° 34	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11399	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 4 m au droit du n° 120	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11400	Consulat général de la République Fédérale d'Allemagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la célébration du Jour de l'Unité Allemande	une prestation de la fanfare de la ville de Baden-Baden sera autorisée	Place de la République		Le jeudi 4 octobre 2018, de 12h à 12h30
11401	Entreprise Zingueerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Catherine Favre	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	A partir du mardi 2 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
11402	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout et de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le mardi 2 octobre 2018
11403	Entreprise Prisme Consulting	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village Santé dans le cadre du Run In Lyon	la tenue d'un village sera autorisée	Place Bellecour	(montage le 1er octobre et démontage le 8 octobre)	A partir du vendredi 5 octobre 2018 jusqu'au dimanche 7 octobre 2018
			l'installation de trois bennes sera autorisée		côté Ouest	Le dimanche 7 octobre 2018
11404	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Antoine Petit	entre le n° 25 et le n° 29	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	entre le n° 14 et n° 18	
				Rue Marc Antoine Petit	des deux côtés, entre le n° 25 et le n° 29	
				Rue Delandine	des deux côtés, entre le n° 14 et n° 18	
11405	La Mairie du 4 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum seniors à la maison des Associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 30 m, au droit du n° 25 sur 20 m, au droit du n° 24	Le mardi 9 octobre 2018, de 10h à 18h30
11406	Entreprise La Boutique Pablo Lyon Herriot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la boutique	l'installation d'un tapis sera autorisée	Rue du Président Edouard Herriot	sur le trottoir le long de la boutique, au droit du n° 79	Le jeudi 11 octobre 2018, de 17h à 21h
11407	La Mairie du 8 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée d'accueil des nouveaux arrivants	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	le long du jardin du Corps expéditionnaire français en Italie, en face de la partie comprise entre le n° 71 et le n° 75 au Sud de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	Le samedi 13 octobre 2018, de 7h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11408	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau/ la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	côté impair, sur 30 m au droit du n° 17	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
11409	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Chaponnay	entre la rue Edison et la rue de Créqui	Le mardi 25 septembre 2018, de 9h à 16h
				Rue Edison		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	entre la rue Edison et la rue de Créqui	
				Rue Edison		
11410	Etablissement Super 5	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	au droit du n° 2, sur une longueur de 6 m	A partir du mardi 18 septembre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
11411	Monsieur Patrice Fernando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	sur 15 m, au droit du n° 2	Le lundi 24 septembre 2018
11412	Entreprise Cluster Eco-Energies Auvergne-Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon à la Sucrière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 50 m, en face de la partie comprise entre le n° 49 et le n° 50 à l'exception des emplacements réservés aux taxis	Le mercredi 17 octobre 2018, de 8h à 22h
11413	L'Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Premier Film	entre la rue Docteur Armand Gélibert et la place Ambroise Courtois	Le samedi 20 octobre 2018, de 12h à 18h
11414	Association Lyon Glace Patinage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une compétition nationale de danse sur glace et de patinage artistique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	des 2 côtés, sur 50 m à l'Ouest de la rue Baraban	Les vendredi 19 octobre 2018 et samedi 20 octobre 2018, de 6h à 22h30
						Le dimanche 21 octobre 2018, de 6h à 20h
11415	La Paroisse du Saint Nom de Jésus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une messe télévisée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	côté impair, entre la rue Vauban et la rue Bugeaud	A partir du vendredi 7 décembre 2018, 8h, jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, 20h
				Rue Bugeaud	côté pair, au droit du square Cardinal Jean Villot	
11416	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue Meynis et le n° 278	Les vendredi 28 septembre 2018 et samedi 29 septembre 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Meynis et le n° 278	
11417	Entreprise Merle Dombes Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 15 m au droit du n° 39 (à droite de l'entrée de l'immeuble)	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11418	Association Information pour l'allaitement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée d'information à l'École normale supérieure de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	parking n° 4	Le vendredi 5 octobre 2018, de 7h30 à 18h	
11419	Entreprise Sas Olimpe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation à l'École normale supérieure de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	parking 4	Le jeudi 21 mars 2019, de 8h à 20h	
						Le vendredi 22 mars 2019, de 8h à 18h	
11420	La Ville de Lyon - Direction des sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Enform@Lyon: Bâtons ou Baskets? A chaque foulée sa rentrée	des installations seront autorisées	Place de la République	Sud	Le samedi 22 septembre 2018, de 9h30 à 12h	
11421	Entreprise Bonnefond Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Albert Thomas	entre la place d'Arsonval et la place Ambroise Courtois	Les lundi 1 octobre 2018 et jeudi 4 octobre 2018, de 22h à 5h	
11422	Galerie Ici on donne des pommes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente aux enchères	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Georges	de la Place de la Trinité à la rue du Vieil Renservé	Le vendredi 21 septembre 2018, de 18h à 21h30	
11423	Agence Oconnection	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation promotionnelle Détox Truck	l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés	Place Antonin Jutard		Le samedi 22 septembre 2018, de 10h à 20h	
11424	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Joannès Carret	sens Nord / Sud en direction du quai de la Gare d'eau au débouché de la rue Saint Cyr	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h30	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier dans le carrefour suivant	Rue Joannès Carret			A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
				Rue de Saint Cyr			
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Joannès Carret	sens Nord / Sud en direction du quai de la Gare d'eau au débouché de la rue Saint Cyr	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h30				
11425	La Ville de Lyon - Patinoire Charlemagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	côté pair, sur l'intégralité de l'emplacement autocar situé en face du n° 1, sauf pour les bus du demandeur	Le dimanche 2 décembre 2018, de 2h à 22h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11426	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Carmélites	entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Neyret sens "Sud-Nord"	A partir du mercredi 3 octobre 2018, 8h30, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 16h
				Rue Neyret	entre le n° 13 et la montée des Carmélites	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018
				Rue Neyret	sur la zone de desserte située en face des n° 13 et 15	Le mardi 9 octobre 2018, de 8h30 à 16h
				Montée des Carmélites	entre la rue Neyret et la rue Pierre Blanc sens "Nord-Sud"	A partir du mercredi 3 octobre 2018, 8h30, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, 16h
				Rue Neyret	entre la voie d'accès à la rue Lucien Sportisse réservée au bus et la montée des Carmélites	
				Montée des Carmélites	entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Neyret sens "Sud-Nord"	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018, de 8h30 à 16h
					entre la rue Neyret et la rue Pierre Blanc sens "Nord-Sud"	
					entre la rue Neyret et la rue Pierre Blanc	A partir du mercredi 3 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018
						la circulation des véhicules sera interdite
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située en face des n° 13 et 15	A partir du mercredi 3 octobre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 18 octobre 2018, 17h	
11427	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 15 m au droit du n° 16	Le jeudi 4 octobre 2018, de 7h30 à 17h30
11428	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vaubecour	côté pair, sur 15 m au droit du n° 40 Ter	Le mardi 30 octobre 2018, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11429	Entreprise Maillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Fernand Rey	sur 5 m au droit du n° 12	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11431	Entreprise Gantel-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	sur 15 m, zone de livraison comprise	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
11432	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 60 m, en face des n° 63 à 65	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018
11433	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Edmond Locard	trottoir pair, entre la rue de Champvert et l'accès au n° 92	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de Champvert et l'accès au n° 92	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Champvert et l'accès au n° 92, trottoir compris	
11434	Entreprise Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Grange	sur 15 m, au droit des n° 29, n° 36 et n° 40	Les lundi 24 septembre 2018 et mardi 25 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit des n° 29, n° 36 et n° 40	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11435	Entreprise Bâtiment Construction de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté pair, sur 15 m au droit du n° 72	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
11436	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages sur voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Servient	entre la rue Garibaldi et l'arrêt du Tramway Servient	A partir du lundi 24 septembre 2018, 21h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 6h
11437	Entreprise Solutmat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire avec un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Sud et trottoir central, sur 30 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018, de 6h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
11438	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ferrachat	entre la place de la Trinité et la rue du Doyenné	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11439	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Essling	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 20	Le lundi 24 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Rancy et la rue du Pensionnat	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 30 m, au droit du n° 20	Le lundi 24 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11440	Entreprise Cabinet Perraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé du réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	au droit des n° 46 à 50	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11441	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration des cars scolaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoinette	côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue Charles Richard	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au samedi 28 septembre 2019
11442	Entreprise Harrault Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	côté pair, entre le n° 4 et la place Bellecour	Le lundi 24 septembre 2018, de 7h à 16h30
11443	Entreprise Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation des décorations lumineuses de l'opération Tapis Rouge	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions de 9h à 16h et de 19h à 7h	Rue Auguste Comte		A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle Bottazzi sera autorisé de 9h à 16h et de 19h à 7h			
11444	Entreprise Aege Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Alouettes	sur 20 m, au droit du n° 5	Le mardi 25 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 5	
11445	Entreprise Solumat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Sud et trottoir central, sur 30 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	Le mardi 25 septembre 2018, de 6h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11446	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Masséna	au carrefour avec la rue Robert	A partir du vendredi 21 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	
11447	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 8 m entre le n° 206 et n° 208	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au dimanche 25 novembre 2018
11448	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mulet	sur 15 m au droit du n° 20	Le mardi 25 septembre 2018, de 2h à 9h
11449	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 21	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
11450	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, sur 15 m au droit du n° 27	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
11451	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Agnan	entre le n° 18 et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 18 et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			l'entreprise Coiro sera autorisée à travailler	Avenue Berthelot	trottoir Nord, au droit du n° 271	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11452	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ornano	sur 30 m sur le trottoir pair au «Sud» de la rue des Chartreux, lors de la phase de présence et d'activité des l'entreprise	Les mardi 25 septembre 2018 et samedi 6 octobre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Impasse Flesselles	pour accéder à la rue Ornano	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ornano	entre la rue des Chartreux et l'impasse de Flesselles	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés des la chaussée sur 30 m au «Sud» de la rue des Chartreux, emplacement «bluely» compris	Les mardi 25 septembre 2018 et samedi 6 octobre 2018, de 7h à 17h
11453	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement d'un poteau incendie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Neyret	sur le trottoir situé en face de la façade du n° 27, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face de la façade du n° 27, emplacement « personne à mobilité réduite » compris	
11454	Entreprise Smba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Bollier	trottoir Nord, entre la rue Michel Félizat et le n° 89	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 26 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre la rue Michel Félizat et le n° 89	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Michel Félizat et le n° 89	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11455	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau de la Métropole de Lyon	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contre sens	Rue Franklin	sens Ouest/ Est, entre la rue Henri IV et la rue Auguste Comte	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Auguste Comte et la rue Henri IV	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Auguste Comte et la rue Henri IV	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11456	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bouchut	entre la rue des Cuirassiers et la rue du Lac	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite sur la piste cyclable			
11457	Entreprise Martin G	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Crimée	sur 15 m, sur le trottoir situé au droit des n° 22/24, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit des n° 22/24	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11458	Entreprise Socotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier pour une durée n'excédant pas 30 minutes	Rue de Bonnel		A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 21h à 6h
				Rue Docteur Bouchut		
				Boulevard Marius Vivier Merle		
				Rue Mazenod		A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
				Rue Desaix		
				Rue Servient		
				Rue de Bonnel		A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
				Boulevard Marius Vivier Merle		
				Rue de la Villette		
				Rue Docteur Bouchut		
				Rue Servient		
				Rue des Cuirassiers		
			Boulevard Eugène Deruelle			
			Rue Riboud			
			Rue André Philip			
			Rue Paul Bert			
			Rue Saint Antoine			
			Rue Maurice Flandin			
			Rue de la Villette			
			Rue de la Part Dieu			
			Rue du Lac			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Riboud		A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
				Rue du Lac		
				Rue Docteur Bouchut		
Rue Desaix						
Rue des Cuirassiers						
Boulevard Eugène Deruelle						
Rue André Philip						
Rue Paul Bert						
Rue Saint Antoine						
Rue Maurice Flandin						
Rue de la Part Dieu						
Rue Mazenod						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11459	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	entre la rue Sala et le n° 28	A partir du samedi 22 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux cotés, entre la rue Sala et le n° 28	
11460	Association Neufph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Nuit de la Photographie	les installations seront autorisées	Rue Adamoli	sur le trottoir, au droit et en face du n° 5	Le samedi 22 septembre 2018, de 17h à 0h
11461	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée de rentrée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Nicolas de Lange	sur 30 m, en face du n° 9	A partir du mercredi 26 septembre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, 12h
11462	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage de matériaux au moyen d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sylvain Simon-dan	trottoir Sud, au droit du véhicule de levage	Le mercredi 26 septembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du chantier de construction Axis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11463	Entreprise Lyon Monte Meuble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le jeudi 27 septembre 2018
11464	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Chou-lans	sur le trottoir situé en face de la propriété au n° 130	Le jeudi 27 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue dans les deux sens lors des phases de transfert des charges		sur 100 m au droit du n°130	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
11465	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la piste cyclable sera interrompue	Avenue Tony Garnier	sens Sud/Nord, sur le trottoir Est, entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
			le stationnement des véhicules Serpollet sera autorisé		trottoir Est, entre le n° 13 et n° 21	
11466	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jouffroy d'Abbans	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11467	Entreprise Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	Le jeudi 27 septembre 2018
11468	Entreprise Rochet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Place Jules Ferry	sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 11	Le jeudi 27 septembre 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	entre la place Jules Ferry et le n° 154	
11469	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Barthélémy	sur 20 m, au droit du n° 17 sur le trottoir situé au droit du n° 19	Le jeudi 27 septembre 2018, de 7h à 17h
11470	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Maréchal Lyautey	entre le n° 2 et le quai de Serbie	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11471	Entreprise Cym Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
11472	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Janin	au débouché sur la rue Belfort	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
11473	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier de la Croix Rousse	tube routier, dans les deux sens de la circulation	A partir du jeudi 27 septembre 2018, 21h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11474	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la borne d'accès sera mise en position basse lors de la fermeture de la voie	Rue Professeur Rollet	borne d'accès située au carrefour avec le cours Albert Thomas	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue des Frères Lumière	Le vendredi 28 septembre 2018, de 8h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur le cours Albert Thomas	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 12h
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
11475	Entreprise Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
11476	Entreprise Creb Construction Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 10 m au droit du n° 42	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
					sur 3 m, au droit du n° 48	
11477	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vaubecour	côté pair, sur 15 m au droit du n° 40 Ter	Le dimanche 30 septembre 2018, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11478	Entreprise Pages Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 5 m au droit du n° 66	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
11479	Entreprise Ludovic Christophe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de la Grande Côte	au droit n° 59	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 59	
11480	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 6 m au droit du n° 18	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11481	Entreprise Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	entre la rue Sala et le n° 28	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux cotés, entre la rue Sala et le n° 28	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11482	Entreprise Médica France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier par la voie pompiers	l'accès des véhicules de secours sera autorisé par la voie de sécurité pompiers et géré par un homme trafic	Rue Jaboulay	sur la voie pompiers située à l'Est du n° 92	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
11483	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 90 m, au droit du n° 9	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018
11484	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue de Bonald	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Claude Bernard	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Montesquieu	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Bonald	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Cavenne	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 7h à 17h			
11485	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Soeur Bouvier	des 2 côtés de la chaussée entre l'accès au n° 27 et la limite de la commune avec Sainte Foy	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11486	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Rosière	sur 15 m, de part et d'autre de la rue des Hériveaux	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue des Hériveaux	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11487	Entreprise Nasarre et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 10 m au droit du n° 161	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
11488	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sur 50 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au n° 106	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 21h à 6h
11489	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Lilas	sur 30 m, au droit du n° 10	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 15 m de part et d'autre en face du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11490	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 10 m au droit de l'immeuble au n° 30	Le lundi 1 octobre 2018, de 8h à 17h
11491	Entreprise Samsic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès aux véhicules	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Georges Gouy	sens Nord/Sud, entre la rue Jean Baldassimi et la contre-allée Nord de l'avenue Tony Garnier	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la contre-allée Nord et l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassimi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Jean Baldassimi et la contre-allée Nord de l'avenue Tony Garnier	
11492	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri Gorjus	côté pair entre les n° 48-50 et la rue Clos Savaron	Le lundi 1 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair, entre les n° 48-50 et la rue Clos Savaron	
11493	Entreprise Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
11494	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	sur 10 m, au droit du n° 70	Le vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
11495	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Marietton		Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h					
			le cheminement piétons sera géré par du personnel de l'entreprise				trottoir Nord et trottoir Sud	Le vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				des deux côtés de la chaussée	
11496	Entreprises Maia Sonnier/ De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» du lundi au vendredi de 7h à 20h	Rue Maurice Flandin	entre la nouvelle gare routière et le nouveau parking minute LPA	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018		
11497	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo et Maurice Trouilhet des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo et Maurice Trouilhet	Le vendredi 28 septembre 2018		
11498	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	trottoir pair (Ouest) entre la rue Tronchet et la rue Crillon	Le jeudi 27 septembre 2018, de 9h à 16h		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier de la rue Crillon			
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Tronchet et la rue Crillon	Le jeudi 27 septembre 2018		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Tronchet et le n° 67			
11499	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'une chambre France Télécom sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Roger Salengro	sur le carrefour avec la rue de la Claire	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11500	Entreprise Sjtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	sur 15 m, en face du n° 4	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11501	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police (sauf TCL 14h)	Rue Jean Pierre Chevrot		Le samedi 29 septembre 2018, de 12h à 22h
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			Avenue Jean Jaurès			
			Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin		
			Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)		
Allée Pierre de Coubertin	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin					
Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin					
11502	Entreprise Alticlean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Montrochet	au droit de l'Hôtel de Région	Le samedi 29 septembre 2018
				Cours Charlemagne		
				Rue Smith		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle	Cours Charlemagne	sur l'esplanade nord au droit de l'Hôtel de Région	
				Rue Paul Montrochet	au droit de l'Hôtel de Région	
				Rue Smith		
			Cours Charlemagne			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur le trottoir	Rue Smith	sur l'esplanade nord au droit de l'Hôtel de Région	
				Cours Charlemagne		
Rue Paul Montrochet						
11503	La Région Auvergne-Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement au Musée des tissus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	côté pair	Le lundi 1 octobre 2018, de 10h à 19h
11504	Association laïque Gerland La Mouche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	des deux côtés, entre la rue Domer et la rue du Sauveur	Les samedi 26 janvier 2019 et dimanche 27 janvier 2019, de 7h à 21h
					des deux côtés, entre la rue du Repos et la rue de la Madeleine	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11505	La Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation et le bon déroulement de la vogue des marrons	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier rue Terme		A partir du dimanche 30 septembre 2018, 6h, jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	sur 5 m, côté place, en face du n° 6 (à l'exception de l'emplacement réservés aux personnes à mobilité réduite)	A partir du dimanche 30 septembre 2018, 14h, jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, 21h
				Boulevard de la Croix Rousse	chaussée principale, côté Nord et terre-plein Nord, entre la rue Chazière et la rue Philippe de Lassalle, les mardis de 5h à 14h (marché forain)	
					contre-allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la place de la Croix Rousse et la rue de la Terrasse	
					contre-allée Nord, côté Sud, entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
					parking situé en face du n° 147	
					voie (NLS) entrée à l'Ouest du parking (face à la rue Villeneuve) côté Est	
			sur 10 m face à la rue Saint François d'Assise, les samedi et dimanche			
Rue Chazière	côté Ouest, sur 100 m au Nord de la rue de Bony	A partir du dimanche 30 septembre 2018, 9h, jusqu'au mardi 2 octobre 2018, 17h				
Place de la Croix Rousse	sur les emplacements en épi situés au Nord et à l'Ouest de la place	A partir du dimanche 30 septembre 2018, 14h, jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, 21h				
le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les taxis	Boulevard de la Croix Rousse	chaussée principale, voie Nord, entre la chaussée Ouest de la place de la Croix Rousse et la rue de la Terrasse	A partir du lundi 1 octobre 2018, 5h, jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, 21h			
11506	L'Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une captation	l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés 1 UJS 013 et 1 ASJ 285 seront autorisés	Place Louis Pradel	contre-allée le long de l'Opéra	A partir du samedi 29 septembre 2018, 11h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 10h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11507	Association La Sasp Lyon Hockey Club Les Lions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	l'accès et le stationnement d'un véhicule utilitaire seront autorisés	Quai François Barthélémy Arles Dufour		Le samedi 6 octobre 2018, de 20h à 23h
						Le mercredi 3 octobre 2018, de 20h à 23h
11508	Entreprise Elior Services propreté et santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage des vitres du Grand Hôtel Dieu	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellecordière	trottoir Est, entre la rue de la Barre et la place de l'Hôpital	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 6h à 18h
			la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	trottoir Ouest, au droit de la façade du Grand Hôtel Dieu	
				Rue de la Barre	trottoir impair, entre la rue Bellecordière et le quai Jules Courmont	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Bellecordière	trottoir Est, entre la rue de la Barre et la place de l'Hôpital	
				Quai Jules Courmont	trottoir Ouest, au droit de la façade du Grand Hôtel Dieu	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Barre	côté impair, entre la quai Jules Courmont et la rue Bellecordière				
11509	Entreprise Babolat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de plots béton pour l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Rebatel	côté pair, sur 10 m en face du n° 39	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			l'installation de poteaux sur plot béton sera autorisée sur le trottoir	Cours Albert Thomas	des deux côtés, à hauteur du jardin du Château Lumière	
				Rue Docteur Rebatel	à l'angle du cours Albert Thomas, le long de la clôture du Collège	
					au droit du n° 39	
11510	Entreprise Versus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Rosière	entre la rue des Hérideaux et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue des Hérideaux et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue des Hérideaux	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11511	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police	Rue Charles Bien-nier		A partir du lundi 8 octobre 2018, 15h30, jusqu'au mercredi 10 octobre 2018, 12h
				Place de la Comédie		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joseph Serlin	des deux côtés, entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	A partir du lundi 8 octobre 2018, 13h, jusqu'au mardi 9 octobre 2018, 0h
				Rue du Président Edouard Herriot	des deux côtés, emplacements réservés aux taxis, aux transports de fonds, et aux personnes à mobilité réduite compris, entre la rue Joseph Serlin et la rue Pizay	
	Rue Charles Bien-nier	des deux côtés, entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	A partir du lundi 8 octobre 2018, 12h, jusqu'au mercredi 10 octobre 2018, 12h			
11512	Monsieur Dumonceau Arnaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, sur 20 m au droit du n° 201	Le samedi 29 septembre 2018, de 8h à 18h
11513	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de modification de chambres France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Part Dieu	sur 20 m, au droit du n° 82	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018
11514	Entreprise Immopartner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sécurisation de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Thomassin	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 14	Le lundi 1 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue des 4 Chapeaux	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		sur 10 m, au droit du n° 14 au 18	
11515	Entreprise Eco Systèmes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	sur 10 m, en face du n° 8	Le samedi 6 octobre 2018, de 8h à 14h
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Place Valmy		Le samedi 6 octobre 2018, de 8h30 à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11516	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	entre le n° 123 et le n° 125	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11517	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Avenue Général Frère	sens Ouest/Est, sur 20 m au droit du n° 229	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11518	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur trappe de France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté pair, sur 10 m au droit du n° 50	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
11519	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	côté Est, voie Est sur 20 m au droit du n° 16 (sur emplacement arrêt de bus)	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
11520	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duhamel	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 15	Les lundi 1 octobre 2018 et mercredi 17 octobre 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11521	Association Les Mauvaises herbes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Biennale de l'association	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Malesherbes	de la rue Tronchet à la rue Sully	A partir du jeudi 27 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11522	Etablissement 3 Petits Pois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la deuxième édition du festival des Alternatives	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le vendredi 28 septembre 2018, de 19h à 22h
11523	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Commandant Pégout Rue Varichon Rue Jean Sarrazin Rue Rochambeau Rue Jean Sarrazin Rue Rochambeau Rue Commandant Pégout Rue Varichon Rue Commandant Pégout Rue Rochambeau Rue Jean Sarrazin	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage entre la rue Pégout et la rue Rochambeau entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage entre la rue Pégout et la rue Rochambeau des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pégout et la rue Rochambeau des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
11524	Entreprises Rugo Tech / Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenailage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Etats Unis	chaussée Sud, chaussée Nord, entre l'avenue Viviani et la rue Villon	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h
11525	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	sur 6 m, au droit du n° 16 côté pair	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11526	Etablissement Résidence Orpea Gambetta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation au sein de l'établissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 10 m au Sud de l'aire de livraison, au droit du n° 348	Le jeudi 27 septembre 2018, de 8h à 17h
11527	Entreprises Colas/ Asten/ Guintoli/ Coiro/ Carrion/ Serpollet/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue David	sur 30 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
				Avenue Lacassagne	au droit de la place Rouget de l'Isle	
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Rouget de l'Isle	entre l'avenue Félix Faure et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	voie Est, des deux côtés, entre l'avenue Félix Faure et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018				
11528	Association Les Petits frères des pauvres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée internationale de la personne âgée	l'installation d'une table et d'un parasol sera autorisée	Place Jean Macé		Le lundi 1 octobre 2018, de 8h à 19h
				Rue Victor Fort	à l'angle de la Grande rue de la Croix Rousse	
				Place Valmy		
				Place du Onze Novembre 1918		
11529	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au lundi 15 octobre 2018
					sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	
11530	Entreprise Perdrix Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11531	Entreprise Geotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Abbé Larue	sur 25 m, côté Sud du parking situé entre les points lumineux d'éclairage public n° 15009 et n° 15011	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Allardon Berthet	Emilie	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Contractuel	10/09/2018	Espaces verts	Recrutement non titulaire attente fonctionnaire
Lacour	Morgan	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Contractuel	05/09/2018	Espaces verts	Recrutement non titulaire attente fonctionnaire
Lavigne	Romain	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Espaces verts	Recrutement non titulaire attente fonctionnaire
Biau	Aurette	ATSEM principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Recrutement pour complément de temps partiel
Frenoy	Sandy	Assistant socio éducatif	Contractuel	01/09/2018	Education	Recrutement pour complément de temps partiel
Mechiche	Belinda	ATSEM principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Recrutement pour complément de temps partiel
Nguyen	Diane	ATSEM principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Recrutement pour complément de temps partiel
Bonneton	Pauline	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement pour complément de temps partiel
Campoy	Julia	Adjoint technique territorial	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement pour complément de temps partiel
Sarria Bezmalinovic	Carolina	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement pour complément de temps partiel
Brun	Norbert	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Buland	Olivia	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Chevalier	Laureline	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Coulibaly	Asta	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Delahougue	Emilie	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Groune	Sihem	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Guichard	Justine	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Henifi	Kadija Nas-sima	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Hidalgo	Alexandra	Adjoint administratif territorial	Contractuel	10/09/2018	Education	Complément temps partiel
Kernafi	Soraya	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
La	Dac-Ta	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Leandry	Marie Aline	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
N Bessa	Afoua Annie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Nevado	Yolaine	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Nguyen	Diane	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Nguyen-Van-Phu	Augustine	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Obindou	Amon Liliane	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Peri	Alexandra	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Saadia	Farida	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Sahbi	Djamel	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Seddiki	Hakima	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Shala	Enkeleida	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Yahia	Mohamed	Infirmier en soins généraux de classe normale	Contractuel	01/09/2018	Education	Complément temps partiel
Balader	Céline	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Basset	Khadija	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Da Rocha	Mélanie	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
El Alami	Nassira	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Jacques	Maeva	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Laffi	Tourkia	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Lanvin	Cédric	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Sofia	N Gazy Said	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Tabet	Fatma	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement détachement
Hogrel	Stéphanie	Psychologue	Contractuel	27/08/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Rauli	Frédéric	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/07/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Varinard	Océane	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2018	Enfance	Recrutement remplaçant
Boutreux	Thomas	Technicien	Contractuel	01/08/2018	Espaces verts	Recrutement remplaçant
Basset	Khadija	Adjoint technique	Contractuel	09/01/2017	Education	Recrutement remplaçant
Moniange Mokuala	Nadine	Adjoint technique principal 2ème classe	Contractuel	09/01/2017	Education	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique territorial	Contractuel	08/07/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique territorial	Contractuel	28/07/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Bouchard	Ashley	Ajoint technique territorial	Contractuel	01/08/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Boudry	Frédérique	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Contractuel	03/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Gavillon	Maëlle	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Bilal	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/08/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Kessaci	Karim	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Ly	Kevin	Adjoint technique territorial	Contractuel	06/06/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Ly	Kevin	Adjoint technique territorial	Contractuel	09/07/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique territorial	Contractuel	03/08/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Rachedi	Mohammed	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Remadnia	Inès	Adjoint administratif territorial	Contractuel	06/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/08/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique territorial	Contractuel	13/08/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Trouilloud	Josselin	Adjoint technique territorial	Contractuel	14/08/2018	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Trouilloud	Josselin	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Zidi	Jessim	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/08/2018	Sports	Recrutement remplaçant
Charret	Audrey	Adjoint technique territorial	Contractuel	09/01/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Atila	Julie	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement
Boni	Yannick	Agent technique territorial principal 2ème classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement
Debbouzine	Lila	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement
Jacquet	Anne	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	29/08/2018	Education	Remplacement
Manavalan	Murugan	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement
Saive	Stacy Priscillia Lil	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement
Sanchez	Maëlle	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	25/08/2018	Education	Remplacement
Tick	Cyrille	Adjoint technique territorial	Contractuel	22/08/2018	Education	Remplacement
Felidj	Dalila	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement
Balanche	Natacha	Adjoint technique territorial principal 2è classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement disponibilité
Blanchard	Emilie	Adjoint technique territorial principal 2è classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement disponibilité
Medaouri	Mona	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement disponibilité
Techer	Marie-Brigitte	Adjoint technique territorial principal 2è classe	Contractuel	01/09/2018	Education	Remplacement disponibilité
Duez	Morgane	Adjoint administratif	Stagiaire	09/01/2017	Mairie 4ème arrondissement	Recrutement
Gudet	Amandine	Adjoint administratif	Stagiaire	09/01/2017	Mairie 2ème arrondissement	Recrutement
Vandenberghe	Sandra	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2018	Education	Contrat
Remadi	Abdelwohab	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2018	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Petelat	Romain	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2018	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Chery	Hubert	Adjoint technique technique territorial principal 2ème classe	Titulaire	01/09/2018	Sports	Recrutement par mutation

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
El Ouarrak	Redouane	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/04/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Gschosmann	Julia	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/08/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mehafed	Zakia	Adjoint administratif territorial	Contractuel	22/02/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Mehafed	Zakia	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/08/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Yoh	Kre Elise	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/08/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Kemiti	Wahiba	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	Contractuel	23/08/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Astie	Thyphaine	Animateur territorial	Contractuel	10/06/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Astie	Thyphaine	Animateur territorial	Contractuel	08/07/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
El Ouarrak	Redouane	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/07/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
El Yabadri	Sabah	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/05/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Favre	Agnès	Assistant socio éducatif	Contractuel	15/08/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Grigoryan	Hermine	Adjoint territorial	Contractuel	01/01/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Hoffstetter	Pascaline	Adjoint technique territorial	Contractuel	15/04/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Hoffstetter	Pascaline	Adjoint technique territorial	Contractuel	19/05/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Ilunga Ngeleka	Baby	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	Contractuel	01/07/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Justin	Sylvie	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	Contractuel	01/07/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Kemiti	Wahiba	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	Contractuel	01/07/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mazuir	Kytie	assistant socio éducatif	Contractuel	08/03/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mehafed	Zakia	Adjoint administratif territorial	Contractuel	22/02/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Mnia	Zakia	Rédacteur principal 1ère classe	Contractuel	01/06/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Rafai	Chaïma	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/06/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Touil	Faiza	Auxiliaire de soins	Contractuel	03/05/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Yoh	Kre Elise	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 14 septembre 2018

DP 069 383 18 00646T01 déposée le 10 septembre 2018 Transfert - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 19 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 626 m² - Demandeur : Snc Nineteen 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc

DP 069 384 18 01889 déposée le 10 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture et changement des menuiseries - Terrain : 3 place des Tapis Lyon 4ème Superficie du terrain : 86 m² - Demandeur : Simone & Co 82 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Collet Baptiste

DP 069 386 18 01890 déposée le 10 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 558 m² - Demandeur : M. Veillon Pierre 17 rue Duguesclin 69006 Lyon

DP 069 383 18 01891 déposée le 10 septembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 27 rue Danton Lyon 3ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03- Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 383 18 01892 déposée le 10 septembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 20 b rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 645 m² - Demandeur : Sci Rue Julien 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick

DP 069 381 18 01893 déposée le 10 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 707 m² - Demandeur : Mme Beauvarlet de Moismont Cristale 33 rue René Leynaud 69001 Lyon

DP 069 387 18 01894 déposée le 10 septembre 2018 - Projet : Réfection de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 68 t rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 538 m² - Demandeur : M. Quince Antoine 73 route de Charly 69230 Saint-Genis-Laval

DP 069 388 18 01895 déposée le 10 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Laurent Carle Lyon 8ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : M. Murat Gabriel 20 rue Laurent Carle 69008 Lyon

DP 069 386 18 01896 déposée le 11 septembre 2018 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 58 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : S&M 4 rue Léo Lagrange 33270 Floirac - Mandataire : M. Ipekci Mustafa

DP 069 386 18 01897 déposée le 11 septembre 2018 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 12 rue Baraban Lyon 6ème Superficie du terrain : 442 m² - Demandeur : Sci Agb Solutions 12 rue Baraban 69006 Lyon - Mandataire : M. Guirrec Daniel

DP 069 385 18 01898 déposée le 11 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 945 m² - Demandeur : Soeur Missionnaires - Société De Marie 33 rue du Docteur Albéric Pont 69005 Lyon - Mandataire :

Soeur De Preville Marie-José

DP 069 384 18 01899 déposée le 11 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 74 rue d'Ypres Lyon 4ème Superficie du terrain : 4226 m² - Demandeur : Lyon Ypres 74 2 b chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Capelli Christophe

DP 069 381 18 01900 déposée le 12 septembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 717 m² - Demandeur : Mme Berjawi Layane 4 rue de la République 69001 Lyon

DP 069 383 18 01901 déposée le 12 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 446 m² - Demandeur : Ajr Transaction 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Fayad Rudy

DP 069 387 18 01902 déposée le 12 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 107 - 109 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 566 m² - Demandeur : Masafood 107 - 109 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : Mme Li Rui

DP 069 382 18 01903 déposée le 12 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public - Terrain : 56 rue Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 4557 m² - Demandeur : Institut Français de Formation 18 rue Jean Moulin 38200 Vienne - Mandataire : M. Monnier Thibaut

DP 069 381 18 01904 déposée le 12 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 313 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 18 01905 déposée le 12 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 382 18 01906 déposée le 12 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 45 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 597 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 381 18 01907 déposée le 13 septembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en local artisanal - Terrain : 12 place Tobie Robatel Lyon 1er Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : Mme Berger Marion 87 b rue Docteur Locard 69005 Lyon

DP 069 384 18 01908 déposée le 13 septembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 45 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : Régionale Immobilière 87 rue de Séze 69006 Lyon - Mandataire : M. Faure François

DP 069 387 18 01909 déposée le 13 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue Hector Malot Lyon 7ème Superficie du terrain : 446 m² - Demandeur : Sollar 28 rue Garibaldi 69412 Lyon cedex 06 - Mandataire : M. Vidal Guy

DP 069 386 18 01910 déposée le 13 septembre 2018 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 14 place Jules Ferry Lyon 6ème Superficie du terrain : 4914 m² - Demandeur : Le Comptoir de l'Est 14 place Jules Ferry 69006 Lyon - Mandataire : M. Morel Paul Maurice

DP 069 384 18 01911 déposée le 13 septembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 56 rue Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 610 m² - Demandeur : Snc Padim 6 montée Victor Hugo 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Palayer Amandine

DP 069 388 18 01912 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 70 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 3771 m² - Demandeur : Cho Pla 70 boulevard des Etats Unis 69008 Lyon 08 - Mandataire : M. Ben Abdellah Youssef

DP 069 385 18 01913 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 183 montée de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Sas Sivarajah 12 bis rue des Charrières 69320 Feyzin - Mandataire : M. Sivarajah Sellan

DP 069 384 18 01914 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 47 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 158 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 385 18 01915 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 1135 m² - Demandeur : M. Frolin Thierry 14 rue de Trion 69005 Lyon

DP 069 382 18 01916 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Jean de Tourne Lyon 2ème Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : Mme Marquez Stéphanie 430 route de Montarfier 01300 Belley

DP 069 383 18 01917 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 68 T cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : M. Guisti Julien 8 rue Serret 75015 Paris

DP 069 387 18 01918 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 39 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 286 m² - Demandeur : Cabinet Pierre Rivoire 4 boulevard Jules Favre 69006 Lyon - Mandataire : Mme Milliat Olivia

DP 069 382 18 01919 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 26 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Abel L'épicerie 25 rue Guynemer 69002 Lyon - Mandataire : M. Florentin Philippe

DP 069 385 18 01920 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 141 chemin de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : M. Feraille Baptiste 141 montée de Choulans 69005 Lyon

DP 069 385 18 01921 déposée le 14 septembre 2018 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 impasse Cumin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1298 m² - Demandeur : Edf Enr Solaire 350 chemin de Paisy 69760 Limonest - Mandataire : M. Rioufreyt Renan

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 14 septembre 2018

PC 069 387 11 00476 M03 déposé le 10 septembre 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en résidence hôtelière et modification de façade - Terrain : 40 rue Camille Roy Lyon 7ème Superficie du terrain : 2624 m² - Demandeur : Invest 400 promenade des Anglais 06200 Nice - Mandataire : M. Zlotnik Antoine - Auteur : Sev Architectures 106 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

PC 069 384 14 00205 M03 déposé le 14 septembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 16 logements et création de 17 aires de stationnement. Démolition du bâtiment existant - Surface créée : 1174 m² - Terrain : 16 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 784 m² - Demandeur : Sci Utei Lyon Artaud 62 rue de Bonnel 69448 Lyon cedex 03- Mandataire : M. Mougenot Vincent - Auteur : Sarl Axe Architecture 116, rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 388 16 00144 T03 déposé le 10 septembre 2018 Transfert - Projet : Changement de destination, création de - Surface plancher et modifications de façades et de toiture - Surface créée : 129 m² - Terrain : 23 rue Louis Cézard Lyon 8ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : M. Luis Jean Guillaume 11 avenue Louis Dufour 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 383 17 00046 M02 déposé le 11 septembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de bureaux, hôtel, locaux commerciaux, parc de stationnement et d'une place basse - Surface créée : 82212 m² - Terrain : 45 boulevard Marius Vivier Merle Lyon 3ème Superficie du terrain : 18970 m² - Demandeur : SCCV TO Lyon 59 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteurs : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset - CS 10711 69256 Lyon Cedex 09 M. Perrault Dominique 6 rue Bouvier 75011 Paris

PC 069 382 18 00284 déposé le 10 septembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 58 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 399 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy-les-Lyon

PC 069 389 18 00285 déposé le 11 septembre 2018 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de service public ou d'intérêt collectif et réfection de façades - Terrain : 2 rue Louis Bouquet Lyon 9ème Superficie du terrain : 16410 m² - Demandeur : Adapei 69 2 rue Louis Bouquet 69009 Lyon - Mandataire : Mme Madignier Marie Laurence - Auteur : M. Barthe Sébastien 14 chemin des Vieilles Vignes 69009 Lyon

PC 069 385 18 00286 déposé le 13 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 46 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 288 m² - Demandeur : Kanpai Tourisme 2 rue des Liserons 69320 Feyzin - Mandataire : M. Delalande Olivier

PC 069 383 18 00287 déposé le 14 septembre 2018 - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 113 m² - Terrain : 59 bis cours Eugénie Lyon 3ème Superficie du terrain : 739 m² - Demandeur : M. Sevain François 35 rue Pierre Bonnaud 69003

Lyon - Auteur : M. Larroque Bertrand

PC 069 382 18 00288 déposé le 14 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en garage et modification de façade - Terrain : 2 quai Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 215 m² - Demandeur : M. Duport Christian 2 quai Perrache 69002 Lyon

PC 069 389 18 00289 déposé le 14 septembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de bureaux et création de 201 aires de stationnement - Surface créée : 11 569 m² - Terrain : Rue Joannès Carret - Ilot 7 Lyon 9ème Superficie du terrain : 5030 m² - Demandeur : Cardinal Promotion 42 quai Rambaud 69286 Lyon cedex 02 - Mandataire : M. Piffeteau François - Auteur : M. Godet Hubert 35 boulevard Georges Clémenceau 92400 Courbevoie

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 14 septembre 2018

US 069 385 18 00473 déposé le 10 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 30 m² en bureaux de médiation et coaching - Terrain : 7 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème Superficie du terrain : 568 m² - Demandeur : Mme Goujon Catherine 7 rue de l'Oiseau blanc 69005 Lyon

US 069 381 18 00474 déposé le 10 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 59,87 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 242 m² - Demandeur : M. Pelletier Romain 81 rue de Lausanne 1202 Genève - Auteur : Foncia Coupat

US 069 386 18 00475 déposé le 11 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 29,18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 40 rue Sainte Geneviève Lyon 6ème Superficie du terrain : 254 m² - Demandeur : Mme Hidalgo Perez Claudia 34 avenue du Champs de Mars 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon - Auteur : Mme Gilbert 40 rue Sainte Geneviève 69006 Lyon

US 069 386 18 00476 déposé le 11 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 91,10 m² en étude notariale - Terrain : 58 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : M. Ipekci Mustafa 4 rue Léo Lagrange 33270 Floirac - Auteur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 381 18 00478 déposé le 12 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56,85 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 222 m² - Demandeur : M. Poircuite Antoine 2 rue des Vergers 70000 Pusey - Auteur : Citya Vendôme Lumière 109 rue Tête d'Or 69006 Lyon

US 069 381 18 00479 déposé le 11 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 21 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 35 rue Paul Chenavard Lyon 1er Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Mme De Chabot Caroline 19 rue Bugeaud 69006 Lyon - Auteur : Régie Emery 23 quai du Docteur Gailleton 69002 Lyon

US 069 381 18 00480 déposé le 12 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 46,06 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Adamoli Lyon 1er Superficie du terrain : 556 m² - Demandeur : M. Jolif Damien 2 rue Pierre Dupont 69001 Lyon - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 382 18 00481 déposé le 13 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 19 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 362 m² - Demandeur : M. Costet Bruno 26 Chemin du Favier 69230 Saint-Genis-Laval - Auteur : Rolin Bainsou 7 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 386 18 00482 déposé le 13 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 74,59 m² en activité de réflexologie plantaire - Terrain : 69 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 615 m² - Demandeur : Mme Lelong Céline 6 boulevard Jules Favre 69006 Lyon - Auteur : Jpg Goudard Coulard 71 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 382 18 00483 déposé le 14 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 88,38 m² en bureaux d'activité de gestion de patrimoine et courtier en prêt immobilier - Terrain : 6 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 1165 m² - Demandeur : Assurance pour tous et Gb Conseil & Crédit 23 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Bertrand Guillaume - Auteur : Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 10 au 14 septembre 2018

DP 069 387 18 00694 Décision du 11 septembre 2018 à Merial 29 avenue Tony Garnier 69007 Lyon - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 254 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème

DP 069 386 18 01253 Décision du 10 septembre 2018 à Majoux-Virieux Immobilier 60 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 60 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème

DP 069 381 18 01317 Décision du 11 septembre 2018 à Kéo Ingénierie 1 montée de la Butte 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 montée de la Butte Lyon 1er

DP 069 389 18 01341 Décision du 12/09/2018 à M. Jomain Philippe 2 montée des Balmes 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 14 m² - Terrain : 2 montée des Balmes Lyon 9ème

DP 069 383 18 01353 Décision du 11 septembre 2018 à M. Harfi Samuel 58 rue Greuze 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 11 rue Pascal Lyon 3ème

DP 069 385 18 01391 Décision du 11 septembre 2018 à 2 Sen 5 2 place Ennemond Fousseret 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture et travaux intérieurs - Terrain : 2 place Ennemond Fousseret Lyon 5ème

DP 069 382 18 01393 Décision du 11 septembre 2018 à Br3 Consultants 8 rue de la Bourse 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue de la Bourse Lyon 2ème

DP 069 381 18 01423 Décision du 12/09/2018 à Mme Meton Christiane 40 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue du Bon Pasteur Lyon 1er

DP 069 386 18 01443 Décision du 11 septembre 2018 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 40 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 383 18 01549 Décision du 11 septembre 2018 à Parc du Nouveau Centre C/O Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 11 place Aristide Briand Lyon 3ème

DP 069 389 18 01589 Décision du 14/09/2018 à M. Brocard Philippe 8 quai Paul Sedallian 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 quai Paul Sedallian Lyon 9ème

DP 069 381 18 01593 Décision du 12/09/2018 à M. Lacroix Pierre 6 place Rouville 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 place Rouville Lyon 1er

DP 069 381 18 01602 Décision du 12/09/2018 à Horizon Parc 63 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 5 rue de Pléney Lyon 1er

DP 069 383 18 01623 Décision du 11 septembre 2018 à Pharmacie De Saxe 124 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 124 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème

DP 069 385 18 01658 Décision du 11 septembre 2018 à Régie Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06 - Projet : Installation d'un portail, d'un portillon et d'une clôture - Terrain : 26 - 28 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 381 18 01665 Décision du 12/09/2018 à M. Mérieux Alexandre 6 cours Général Giraud 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 cours Général Giraud Lyon 1^{er}

DP 069 385 18 01680 Décision du 11 septembre 2018 à Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 montée Carmes Déchaussés Lyon 5^{ème}

DP 069 385 18 01690 Décision du 11 septembre 2018 à M. Boulanger Vincent 2 rue de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue de Tourvielle Lyon 5^{ème}

DP 069 389 18 01703 Décision du 12/09/2018 à Mme Sirven Catherine 4 rue Communieu 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 35 m² - Terrain : 4 rue Communieu Lyon 9^{ème}

DP 069 387 18 01723 Décision du 11 septembre 2018 à Cnr 1 rue de Chalon-sur-Saône 69007 Lyon - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 15 m² - Terrain : 7 rue d'Arles Lyon 7^{ème}

DP 069 383 18 01739 Décision du 11 septembre 2018 à M. Gonnet Yannick 44 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 44 rue Jeanne d'Arc Lyon 3^{ème}

DP 069 387 18 01792 Décision du 10 septembre 2018 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03- Projet : Modification de façade - Terrain : 61 - 63 rue du Rhône Lyon 7^{ème}

DP 069 383 18 01801 Décision du 11 septembre 2018 à M. Vital Durand Yves 10 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 10 rue Jeanne d'Arc Lyon 3^{ème}

DP 069 382 18 01817 Décision du 11 Septembre 2018 à Restaurant Cuisine et Dépendances 68 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 68 rue de la Charité Lyon 2^{ème}

DP 069 383 18 01826 Décision du 11 septembre 2018 à M. Armata Pascal 53 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Projet : Installation d'un spa - Terrain : 53 rue Pierre Bonnaud Lyon 3^{ème}

DP 069 383 18 01839 Décision du 11 septembre 2018 à M. Henry Eric 21 impasse Victor Hugo 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 impasse Victor Hugo Lyon 3^{ème}

Permis d'aménager délivrés pendant la période du 10 au 14 septembre 2018

PA 069 382 18 00005 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Métropole de Lyon DDUCV - Direction maîtrise d'ouvrage Urbaine 69505 Lyon cedex 03- Projet : Réaménagement de la voirie - Terrain : Rue Victor Hugo - Place Ampère Lyon 2^{ème}

PA 069 381 18 00006 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Métropole de Lyon DDUCV - Direction maîtrise d'ouvrage Urbaine 69505 Lyon cedex 03- Projet : Réaménagement de la voirie - Terrain : Place des Terreaux Lyon 1^{er}

Permis de construire délivrés pendant la période du 10 au 14 septembre 2018

PC 069 389 14 00436 M02 - Arrêté du 12/09/2018 Modificatif à Sci Lyon La Duchère 129 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 3 logements et affectation de 4 aires de stationnement du permis de construire 69 389 14 00437 - Surface créée : 324 m² - Terrain : Ilot 23 B - Zac de la Duchère Lyon 9^{ème}

PC 069 389 14 00437 M02 - Arrêté du 11 septembre 2018 Modificatif à SCI Lyon La Duchère 129 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Construction de 2 bâtiments de 29 logements et création 33 aires de stationnement. Affectation de 4 aires de stationnement au Permis de Construire 69 389 14 00436 - Surface créée : 2049 m² - Terrain : Zac de la Duchère - Ilot 23 A Lyon 9^{ème}

PC 069 383 14 00439 M01 - Arrêté du 11 septembre 2018 Modificatif à Métropole de Lyon Dpmg-Uco 20 rue du Lac 69505 Lyon cedex 03- Projet : Démolition partielle d'un bâtiment, extension du restaurant scolaire, réaménagement des locaux et création de 5 aires de stationnement - Surface créée : 95 m² - Terrain : 5 rue Jeanne Koehler Lyon 3^{ème}

PC 069 384 15 00328 M02 - Arrêté du 11 septembre 2018 Modificatif à SCCV 25 rue du Mail C/o Ds Finance 45 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un bâtiment de 6 logements et affectation de 6 aires de stationnement - Surface créée : 465 m² - Terrain : 25 rue du Mail Lyon 4^{ème}

PC 069 381 16 00018 M01 - Arrêté du 11 septembre 2018 Modificatif à SCCV Lyon Croix-Rousse 45 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly - Projet : Construction d'un bâtiment de 20 logements avec 22 aires de stationnement - Surface créée : 1382 m² - Terrain : 12-14-16 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1^{er}

PC 069 385 16 00191 M01 - Arrêté du 11 septembre 2018 Modificatif à Credit Mutuel du Point du Jour 4 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Projet Aménagement de bureaux et modification de façade - Terrain : 4 rue des Aqueducs Point du Jour Lyon 5^{ème}

PC 069 387 16 00386 M01 - Arrêté du 11 septembre 2018 Modificatif à Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 40 logements avec création de 34 aires de stationnement - Surface créée : 2723 m² - Terrain : 372 - 374 rue Garibaldi Lyon 7^{ème}

PC 069 386 17 00071 M01 - Arrêté du 11 septembre 2018 Modificatif à Em2c Promotion Aménagement 14 chemin de la Plaine 69390 Vourles - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment. Construction d'un bâtiment de bureaux, commerce et création de 66 places de stationnement - Surface créée : 4800 m² - Terrain : 79 cours Vitton Lyon 6^{ème}

PC 069 385 17 00220 T01 - Arrêté du 11 septembre 2018 Transfert à Scv Lyon 05 - 73 Point du Jour 56-60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 29 logements, de bureaux et 50 places de stationnement - Surface créée : 2650 m² - Terrain : 73 -75 - 77 avenue Du Point du Jour Lyon 5^{ème}

PC 069 387 18 00112 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Bleton Meyrier Graig 2 rue Casimir Périer 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 64 avenue Jean Jaurès Lyon 7^{ème}

PC 069 382 18 00131 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Linkcity Sud-Est 905 rue d'Espagne 69124 Colombier-Saugnieu - Projet : Construction de 4 bâtiments à usage de logements, bureaux, commerces et équipement d'intérêt collectif - Surface créée : 12057 m² - Terrain : Quai Perrache Ilot A1 Sud - ZAC 2 - Lyon Confluence Lyon 2^{ème}

PC 069 385 18 00144 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Snc Les Jardins de Fourvière 2017 63 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un ensemble immobilier, extension d'un bâtiment d'habitation et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 58 m² - Terrain : 1 rue Pauline Jaricot Lyon 5^{ème}

PC 069 387 18 00159 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Snc Carteret 233 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de bureaux et création de 29 aires de stationnement - Surface créée : 6980 m² - Terrain : 21-25 boulevard Carteret Lyon 7^{ème}

PC 069 384 18 00183 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Groupe Scolaire Saint-Denis 7 rue Jacques Louis Hénon 69004 Lyon - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire - Surface créée : 144 m² - Terrain : 7 rue Jacques Louis Hénon Lyon 4^{ème}

Changements d'usage délivrés pendant la période du 10 au 14 septembre 2018

US 069 382 18 00344 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Mme De Gasquet Gaële 34 Place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage

d'un logement de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 34 Place Bellecour Lyon 2ème

US 069 385 18 00368 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Kriegk Jean-Samuel 6 rue du Plâtre 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 24 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue du Viel Renversé Lyon 5ème

US 069 381 18 00384 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Tulipe Arnaud 16 B Silver Jubilee Mansion 62 - 72 Po Hing Fong - Projet : Changement d'usage d'un logement de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Tavernier Lyon 1er

US 069 381 18 00404 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Mme Lindsay Gisèle 3 Place Bellevue 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 41 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 35 rue Imbert Colomès Lyon 1er

US 069 382 18 00411 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Wicker Thomas 41 avenue Wendt 1203 Genève - Projet : Changement d'usage d'un logement de 24,5 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 rue Ferrandière Lyon 2ème

US 069 387 18 00427 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Profizi François 30 impasse du Petit Martinet 38110 Saint-Clair de la Tour - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 69 rue Salomon Reinach Lyon 7ème

US 069 388 18 00441 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Fouillen Denis 9 impasse Gaston Pitiot 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'une partie d'une maison individuelle d'habitation de 140,00 m² soit 66,70 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 impasse Gaston Pitiot Lyon 8ème

US 069 383 18 00442 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Quère Gilles 12 rue Dunois 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 58,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Dunois Lyon 3ème

US 069 383 18 00443 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Michelet Garry 91 rue Hippolyte Kahn 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un logement de 14 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 57 rue Antoine Charial Lyon 3ème

US 069 385 18 00444 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Mme Radrigan de la Fuente Fanny 5 rue d'Anjou 49420 Vergennes - Projet : Changement d'usage d'un logement de 15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 place Saint Paul Lyon 5ème

US 069 383 18 00446 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Mme Pellet Anaïs 39 rue Sainte Croix de la Brotonerie 75004 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 14,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 99 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 382 18 00449 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Mme Costet Monique 26 chemin du Favier 69230 Saint-Genis-Laval - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 36 cours de Verdun Lyon 2ème

US 069 383 18 00451 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Orcet Jean 109 chemin de Biron 38410 Uriage - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,60 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème

US 069 383 18 00452 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Ravouna David 304 A rue Garibaldi 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 72,00 m² en cabinet d'expertise comptable - Terrain : 45 rue de l'Abondance Lyon 3ème

US 069 383 18 00460 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Bailoud Eric 7 rue de la Paix 69520 Grigny - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 52 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

US 069 385 18 00461 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Mme Binachon Dominique 118 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 34,16 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 82 rue Saint-Georges Lyon 5ème

US 069 382 18 00462 - Arrêté du 11 septembre 2018 à Mme Girard Marion 11 rue de Boissac 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,00 m² en cabinet de psychologue psychanalyste - Terrain : 11 rue Boissac Lyon 2ème

US 069 381 18 00463 - Arrêté du 11 septembre 2018 à M. Vincienne Christophe 6 rue Carnot 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Projet : Changement d'usage d'un logement de 16 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Neuve Lyon 1er